Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1986-1987

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Ministère des Affaires culturelles

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal: 1er trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08417-2
ISSN 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1987.

Ce rapport consigne l'ensemble des activités du Ministère pour cette période et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La ministre des Affaires culturelles,

Lise Bacon

Québec, juin 1987

Table des matières

Première partie 7

Présentation du Ministère 7

Loi constitutive 7

Lois administrées par le Ministère 7

Programme législatif 7

Effectifs et organigramme **24-25**

Sociétés d'État relevant du/de la ministre des Affaires culturelles **8**

1. Société générale du cinéma **8**
2. Institut québécois du cinéma **8**
3. Régie du cinéma **8**
4. Commission des biens culturels **8**
5. Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) **9**
6. Institut québécois de recherche sur la culture **9**
7. Société de la Place des arts de Montréal **9**
8. Société du Grand Théâtre de Québec **9**
9. Musée du Québec **10**
10. Musée d'art contemporain de Montréal **10**
11. Musée de la civilisation **10**

Deuxième partie 15

Présentation des programmes 15

— Description des programmes 15

Politiques, gestion interne et soutien — 15
Programme 01 15

Développement culturel régional — 15
Programme 02 15

Institutions nationales — 15
Programme 03 15

Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles — 15
Programme 04 15

Organismes-conseils et sociétés d'État — 15
Programme 05 15

Application de la Charte de la langue française — 15
Programme 06 15

Sommaire des crédits 15

Programme 01 15
Organismes de conseil et gestion interne 15

Politiques, gestion interne et soutien 15

Direction des relations intergouvernementales 15

Direction de la recherche 16

Direction générale de l'administration 17

Direction des ressources humaines 17

Direction des ressources financières et des systèmes de gestion 17

Direction des ressources matérielles 18

Direction des équipements culturels 18

Direction des communications 19

Direction de la vérification interne 19

Programme 02 19
Développement culturel 19

Direction des régions 19

Directions régionales 20

Direction régionale de l'Est-du-Québec 21

Direction régionale du Saguenay — Lac-Saint-Jean 21

Direction régionale de la Mauricie — Bois-Francs 22

Direction régionale de l'Estrie 22

Direction régionale de l'Outaouais 23

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue 26

Direction régionale de la Côte-Nord 27

Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones 27

Direction de Québec 28

Direction de Montréal 29

Programme 03 31
Institutions nationales 31

Archives nationales du Québec 31

Bibliothèque nationale du Québec 32

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 33

Le Centre de conservation du Québec 34

Programme 04 34

Soutien et promotion des arts, des lettres et du patrimoine 34

Direction des arts d'interprétation 34

Direction des arts visuels, des musées et des bibliothèques 35

Direction des biens culturels 35

Direction des industries culturelles 36

Direction des services aux artistes 37

Programme 05 38
Relations avec les organismes gouvernementaux 38

Direction des relations avec les organismes gouvernementaux 38

Programme 06 38

Affaires linguitiques 38

Secrétariat aux affaires linguistiques 38

Annexe 41
Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles 41

Le choix des jurés appartient au Ministère 41

Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation 41

I Programmes centraux 41

Bourses du Québec 41

Littérature 41

Arts d'interprétation (danse et théâtre) 41

Arts d'interprétation (musique) 41

Médailles des Prix du Québec 41

Prix du Québec 41

Musées privés 41

Centres d'exposition 41

Exposition dans les galeries d'art 41

Secteur de la musique 41

Secteur de la danse 42

Secteur du théâtre 42

Aide aux tournées 42

Diffusion hors Québec 42

Production et promotion du disque au Québec 42

Promotion de spectacles au Québec 42

Promotion à l'étranger du disque et du spectacle québécois 42

Aide à la promotion du vidéoclip 42

Aide à la promotion — marché québécois (livre) 42

Comité consultatif du livre et de la lecture 42

Recherche appliquée à la production en métiers d'art 42

Comité consultatif en métiers d'art 42

II Programmes régionaux 42

1. Est-du-Québec 42
2. Saguenay—Lac-Saint-Jean 42
3. Mauricie—Bois-Francs 43
4. Estrie 43
5. Outaouais 44
6. Abitibi-Témiscamingue 44
7. Côte-Nord 44
8. Nouveau-Québec et service aux autochtones 44
9. Québec 45
10. Montréal 46

Première partie

Présentation du Ministère

Loi constitutive

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles a été sanctionnée le 24 mars 1961. Elle donnait au ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur. D'une façon particulière, cette loi chargeait le ministre de l'administration des bibliothèques, des musées provinciaux, des archives nationales, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des concours artistiques, littéraires ou scientifiques. Au fil des années, d'autres lois ont permis d'élargir et de préciser ce mandat.

Lois administrées par le Ministère

— Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20);

— Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);

— Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., c. A-27);

— Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2);

— Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3);

— Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);

— Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1, L.R.Q., c. C-18, S.R.Q., 1964, c. 55);

— Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51);

— Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62);

— Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1);

— Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2);

— Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42);

— Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44);

— Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., c. S-10.01).

— Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., c. S-12.1);

— Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01).

Programme législatif

Au cours de l'exercice 1986-1987, la ministre des Affaires culturelles a présenté à l'Assemblée nationale des projets de loi visant à modifier:

—la Loi sur le cinéma (projet de loi 157, chapitre 93);

— la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (projet de loi 149, chapitre 11).

De plus, deux autres projets de loi ont été présentés dans le but d'abolir des organismes:

— la Loi abrogeant la Loi sur le Conseil d'artisanat (projet de loi 115, chapitre 83);

— la Loi abolissant le Conseil des arts du Québec (projet de loi 116, chapitre 84).

Tous ces projets de loi ont été sanctionnés au cours de l'exercice.

Enfin, rappelons que certains projets de loi, qui avaient été présentés par la ministre des Affaires culturelles au cours de l'exercice précédent, ont été sanctionnés au cours de l'exercice 1986-1987. Ces projets de loi visaient à modifier:

— la Loi sur les biens culturels (projet de loi 15, chapitre 24);

— la Loi sur la composition du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal (projet de loi 16, chapitre 25);

— la Loi sur les archives (projet de loi 17, chapitre 26);

— la Loi sur le cinéma (projet de loi 18, chapitre 27).

Sociétés d'État relevant de la ministre des Affaires culturelles

1. Société générale du cinéma

Créée en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cette société est chargée de promouvoir la création cinématographique au Québec et la diffusion du cinéma québécois à l'étranger et d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois. La Société a également pour mandat de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant les normes établies par l'Institut québécois du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

Jean-Guy Lavigne, président et directeur général

Robert Daudelin

Robert Demers

Pierre A. Deschênes

Marcel Knecht

2. Institut québécois du cinéma

Créé en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cet organisme a pour fonctions de conseiller la ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. L'Institut a également pour mandat de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma en respectant les fonctions confiées à celle-ci et de collaborer avec le Gouvernement, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement de normes techniques concernant l'industrie du cinéma. L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour la reconnaissance des oeuvres comme films québécois. L'Institut établit ces normes par règlement, après consultation de la Société générale du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

Claude Fournier, président

Christiane Bélanger-Hall

Monique Champagne

Jean Colbert

Pierre Curzi

Pierre Demers

Marc-F. Gélinas

Pascal Gélinas

René Malo

Francine Montpetit

Alain Simard

3. Régie du cinéma

Créée en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, la Régie a le mandat de classer les films et les films-annonces selon la catégorie de spectateurs auxquels ils s'adressent, de publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés, de délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur et de délivrer les permis de tournage. La Régie doit également surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, délivrer les certificats de dépôt, tenir un répertoire des films produits au Québec et enfin, surveiller l'application du chapitre III de la Loi sur le cinéma.

La Régie donne son avis à la ministre sur toute question que celle-ci lui soumet et elle peut lui faire des recommandations sur toute matière relevant de sa compétence.

Membres de la Régie

André Guérin, président

Claire Bonenfant, membre

Pierre Lamy, membre

4. Commission des biens culturels

Le mandat de cet organisme de consultation est inscrit dans la Loi sur les biens culturels. La Commission doit donner son avis à la ministre des Affaires culturelles sur toute question que celle-ci lui soumet. Elle peut faire des recommandations à la ministre sur toute question relative à la conservation du patrimoine québécois. La Commission peut aussi recevoir et entendre les requêtes de personnes ou de groupes concernant tous les points visés par la Loi sur les biens culturels.

Membres du Conseil d'administration

Paul-Louis Martin, président

Alexandra Champalimaud

Michelle Courchesne

David Denton

Pierre Dumas

Jeannine Gaudet-Brault

Julia Gersovitz

Denis Hardy

Monique Larouche-McClemens

Jean Lavoie

Stefan Liszkowski

George E. Sioui

5. *Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)*

Créée en vertu de la Loi sur la Société québécoise de développement de la culture et des communications, qui a été modifiée en 1982, la SODICC est une institution financière de développement spécialisée dans les domaines des industries de la culture, des communications et du patrimoine. Elle dispose, comme leviers pour son mandat de développement, d'instruments financiers tels le prêt et le capital-actions.

Membres du Conseil d'administration

Pierre A. Deschênes, président-directeur général

Guy Bouthillier

Jean Chouinard

Pierre Desjardins

Marie Gagnon

Jean-Guy Lavigne

Micheline L'Espérance-Labelle

Guy E. René

Robert Vinet

6. *Institut québécois de recherche sur la culture*

Corporation au sens du Code civil, l'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture. Son mandat est d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études en vue de contribuer au développement culturel du Québec.

Membres du Conseil d'administration

Fernand Dumont, président-directeur général

Gérard Bouchard

Renée Brien-Dandurand

Madeleine Ferron

Claude Gendreau

Fernand Harvey

Guy Laperrière

Lisette Morin

Patrick O'Hara

7. *Société de la Place des arts de Montréal*

Cette société a pour fonctions d'administrer la Place des arts de Montréal et de présenter, de monter et de produire des spectacles.

La Place des arts de Montréal a poursuivi la réalisation de son plan triennal 1984-1987 autorisé en vertu du décret n° 1045-85 et qui représente des investissements de 14 707 000 $. La Société demeure mandataire du gouvernement dans la réalisation du projet de construction du Musée d'art contemporain.

Membres du Conseil d'administration

Guy Joron, président

Roger Galipeau

Allan B. Gold

Laurence Alexander Lafford

Jean Morissette

Gratia O'Leary

Salvatore Sciascia

Barbara Seal

Robert Vinet

8. *Société du Grand Théâtre de Québec*

Cette société a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec et de présenter, de monter et de produire des spectacles.

Membres du Conseil d'administration

Louis Vézina, président

Henri A. Dutil

Louise Jean

Diane Lapierre

Gérard Larose

Francine Létourneau-Gignac

Claude Vadeboncoeur

Stanley Welch

9. Musée du Québec

Ce musée est devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux sanctionnée le 22 décembre 1983, et de la loi modifiant cette dernière. Il a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, ancien et actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Jean-Marie Roy, président

André Barnard

Loïc Bernard

Pierre Després

Gilles Douville

Françoise Labbé

Jacques Ouellet

Diane Provencher (démission le 3 juin 1986)

Louise Roberge

10. Musée d'art contemporain de Montréal

Devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées sanctionnée le 22 décembre 1983 et de la loi modifiant cette dernière, le Musée d'art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Raymond Cyr, président

Giovanni Giarrusso

Claude Hinton

Claudette Marullo Barbaud

Guy Morin

Monique Parent-Dufour

Roger Sigouin

Robert Turgeon

11. Musée de la civilisation

Ce musée, institué musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux et de la loi qui modifie cette dernière, a pour mission de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation; d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

Roger Décary, président

Gilles Boulet

Francine Brousseau

Owen Carter

Jacques Godin

Monique Nadeau-Saumier

Paul Naud

Jean-Louis Sasseville

Raymond Sirois

Effectifs et organigramme

Les tableaux qui suivent rendent compte de la répartition des effectifs du Ministère au 31 mars 1987. On trouvera aux pages centrales du présent rapport, l'organigramme du Ministère.

I Répartition des effectifs autorisés au 31 mars 1987 par catégorie d'emploi et par unité administrative

Unité administrative / Catégorie d'emploi	Bureau du sous-ministre	Direction des relations intergouvernementales	Direction de la recherche	Service juridique	Dir. des communications	Direction générale de l'administration	Milieux culturels	Dir. des arts, des lettres et du patrimoine	Dir. des relations avec les org. gouvernementaux	Centre de conservation du Québec	Archives nationales	Bibliothèque nationale	Conservatoire de musique et d'art dramatique	Commission des biens culturels	Régie du cinéma	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3															3
Personnel hors cadre														2	4	6
Cadres supérieurs	3	2	1		1	9	15	6	1	1	4	4	14		2	63
Personnel professionnel	3	3	7		8	34	89	38	2	7	43	41	10		7	292
Personnel enseignant													126			126
Agents de maîtrise et contremaîtres							2				1	1	1		2	7
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	7	2	2	2	15	43	49	19	1	3	61	72	52	3	19	350
Ouvriers	1					3	1			9	15	3	5		4	41
Total	**17**	**7**	**10**	**2**	**24**	**89**	**156**	**63**	**4**	**20**	**124**	**121**	**208**	**5**	**38**	**888**

II Répartition des employés en poste au 31 mars 1987 par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3	—	3
Personnel hors cadre	4	2	6
Cadres supérieurs	47	9	56
Personnel professionnel	196	91	287
Enseignants	75	44	119
Agents de maîtrise et contremaîtres	5	2	7
Personnel de bureau techniciens et assimilés	75	262	337
Ouvriers	38	2	40
Total	**443**	**412**	**855**

Tableau II

La différence entre le total du tableau I et celui du tableau II s'explique par les postes vacants qui sont au nombre de 33.

III Répartition des effectifs autorisés au 31 mars 1987 par région administrative

Région administrative	Effectif
01 Est-du-Québec	23
02 Saguenay — Lac-Saint-Jean	22
03 Québec	447
04 Mauricie — Bois-Francs	30
05 Estrie	11
06 Montréal	309
07 Outaouais	27
08 Abitibi-Témiscamingue	11
09 Côte-Nord	8
10 Nouveau-Québec	—
Total	**888**

Programme 01 — Politiques, gestion interne et soutien

Éléments de programme	Budget $
01 Politique, gestion interne et soutien	19 755 600
Total du programme	**19 755 600**
% du budget du Ministère	**10 %**

Programme 02 — Développement culturel

Éléments de programme	Budget $
01 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	7 524 900
02 Soutien au fonctionnement des équipements culturels	16 313 600
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	15 258 400
04 Soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel	5 885 600
05 Soutien et expertise au réseau	15 306 600
Total du programme	**60 289 100**
% du budget du Ministère	**30 %**

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget $
01 Archives nationales du Québec	5 358 800
02 Bibliothèque nationale du Québec	4 847 800
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	13 273 900
04 Centre de conservation du Québec	816 000
Total du programme	**24 296 500**
% du budget du Ministère	**12 %**

Programme 04 — Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles

Éléments de programme	Budget $
01 Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles	36 123 600
Total du programme	**36 123 600**
% du budget du Ministère	**18 %**

Programme 05 — Organismes-conseils et sociétés d'État

Éléments de programme	Budget $
01 Commission des biens culturels	357 400
02 Institut québécois de recherche sur la culture	1 996 200
03 Cinéma	11 418 200
04 Musées d'État	11 898 300
05 Place des arts de Montréal	7 826 000
06 Grand Théâtre de Québec	4 699 400
07 Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications	1 310 900
Total du programme	**39 506 400**
% du budget du Ministère	**20 %**

Programme 06 — Application de la Charte de la langue française

Éléments de programme	Budget $
01 Office de la langue française	15 176 400
02 Commission de protection de la langue française	1 470 500
03 Conseil de la langue française	2 338 500
04 Commission d'appel de francisation des entreprises	8 000
05 Commission de toponymie	1 391 300
Total du programme	**20 384 700**
% du budget du Ministère	**10 %**

Répartition des crédits 1986-1987 par programme (200 355 900 $)

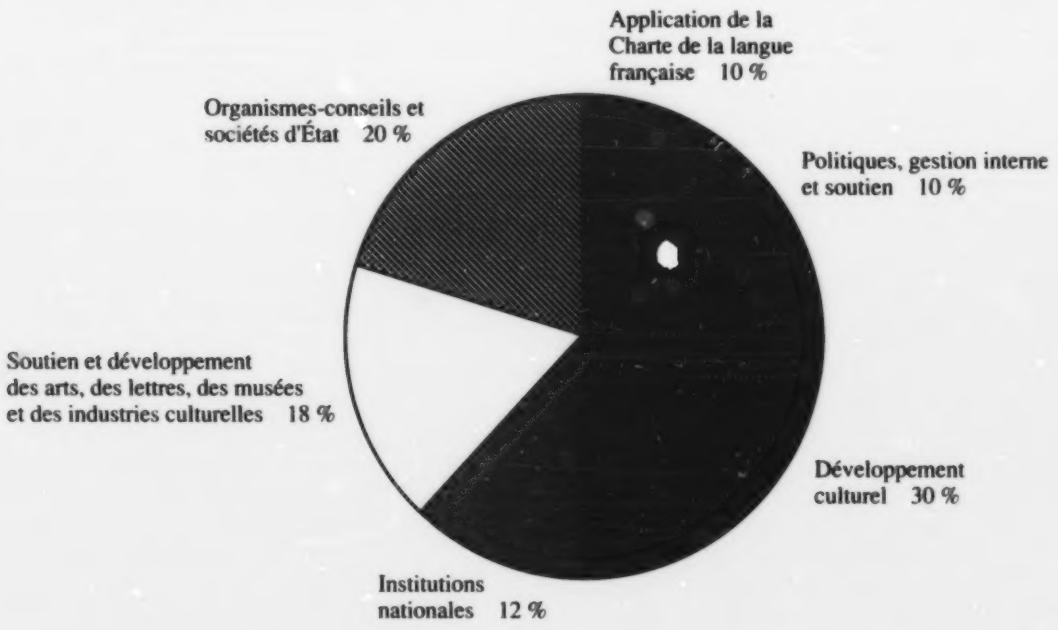

Deuxième partie

Présentation des programmes

Les crédits 1986-1987 du ministère des Affaires culturelles, approuvés par l'Assemblée nationale, sont préparés suivant une structure budgétaire en six programmes.

Description des programmes

Politiques, gestion interne et soutien (Programme 01)

Ce programme a pour objet la planification, la direction et la coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ainsi que la production d'expertises dans le domaine culturel.

Développement culturel régional (Programme 02)

Ce programme vise à rendre accessibles, sur tout le territoire, les ressources disponibles nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel par les individus, les groupes et les organismes.

Institutions nationales (Programme 03)

Ce programme vise à faciliter l'enseignement des arts d'interprétation, à favoriser l'essor du patrimoine documentaire québécois, à promouvoir la conservation et l'utilisation des archives ainsi que la protection et la restauration d'oeuvres d'art.

Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles (Programme 04)

Ce programme vise à développer les musées et centres d'exposition, à favoriser l'accès du public aux arts d'interprétation et aux arts visuels par la formation d'artistes et l'aide à la production, ainsi qu'à contribuer au développement du cinéma québécois.

Organismes-conseils et sociétés d'État (Programme 05)

Ce programme vise à soutenir et à développer des organismes-conseils et des sociétés d'État dont le rôle est de fournir des expertises en matière de patrimoine, de contribuer à des recherches et études sur divers aspects des phénomènes culturels, de conserver et mettre en valeur l'art québécois, de promouvoir et d'aider la création et la diffusion des oeuvres cinématographiques québécoises, de mettre à la disposition d'artistes et de promoteurs de spectacles des équipements majeurs de diffusion et enfin, d'aider au développement des industries de la culture et des communications.

Application de la Charte de la langue française (Programme 06)

Ce programme vise à assurer la coordination des activités gouvernementales requises par l'application de la politique de la langue officielle, à conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française et à assurer la liaison avec les organismes créés en vertu de ladite Charte.

Sommaire des crédits

La représentation des crédits pour l'année financière 1986-1987 est faite à l'aide de données tirées du budget modifié du Ministère. Ces chiffres incluent donc, en sus des crédits adoptés par l'Assemblée nationale soit 192 858 200 $, les transferts de fonds de l'ordre de 7 497 700 $ d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec au ministère des Affaires culturelles.

Programme 01
Organismes de conseil et gestion interne

Politiques, gestion interne et soutien

Direction des relations intergouvernementales

Mandat et objectifs

La Direction des relations intergouvernementales assume et coordonne :

— la conduite des relations intergouvernementales du Ministère ;

— l'élaboration des orientations du Ministère en matière de relations culturelles avec l'extérieur du Québec ;

— l'élaboration et la mise en oeuvre du processus de concertation sur les programmes, les priorités et l'allocation des ressources budgétaires en vue des décisions à prendre par les autorités compétentes.

Elle assume la cogestion des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle et la liaison entre les différents interlocuteurs concernés.

Elle offre expertise, soutien et conseil dans le domaine des relations culturelles avec l'étranger et assure le suivi et l'évaluation des activités, en étroite collaboration avec les gestionnaires concernés.

Durant l'année 1986-1987, une réflexion sur les orientations du Ministère en matière de relations culturelles avec l'extérieur a permis de préciser les objectifs à poursuivre en ce qui concerne la présence de l'expertise québécoise, la diffusion artistique et la promotion des produits culturels québécois, tant sur la scène canadienne qu'internationale. Un plan d'action de rayonnement culturel international est en préparation.

La Direction administre un budget de transfert de 100 000 $ servant principalement à réaliser les programmes de coopération mis en place avec les pays africains visités lors de la mission ministérielle de février 1987.

Réalisations

Sur le plan international, une centaine de projets relevant de secteurs culturels multiples ont été réalisés dans le cadre des accords de coopération avec la France, la Communauté française de Belgique, le Mexique, la Communauté de Madrid. De même, sur le plan canadien, une vingtaine de projets québécois de coopération ont été réalisés avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

La mission ministérielle dans quatre pays d'Afrique, soit l'Algérie, le Maroc, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, une première pour un ministre québécois des Affaires culturelles, a permis de mettre en place un nouveau programme de coopération culturelle avec chacun des pays.

La Direction a aussi collaboré intensivement à la participation d'artistes québécois à de nombreuses manifestations culturelles internationales à travers le monde.

Par ailleurs, la rencontre de la ministre des Affaires culturelles avec son homologue de France a eu notamment les résultats suivants: création de la Commission internationale du théâtre francophone; constitution d'un comité mixte de coopération cinématographique qui traitera notamment des questions du doublage et du sous-titrage des films; jumelage de deux festivals francophones internationaux; entente en vue d'échanges en matière de promotion du cinéma et de la chanson.

Au cours de la dernière année, la Direction a aussi collaboré à la préparation du Sommet francophone de septembre 1987, en plus de maintenir des échanges avec l'Unesco, pour les manifestations entourant la désignation du Vieux-Québec comme site du patrimoine mondial.

Sur la scène fédérale-provinciale, l'intervention de la ministre des Affaires culturelles a permis de faire reconnaître la question du statut de l'artiste comme une priorité canadienne. Des comités intergouvernementaux sont également à l'oeuvre pour harmoniser les politiques culturelles dans les domaines de l'édition, du cinéma, du financement des arts et du statut de l'artiste.

Direction de la recherche

Mandat et objectifs

La Direction de la recherche a le mandat de coordonner les travaux de statistiques et de recherche en matière de socio-économie de la culture. Ces travaux sont exécutés à la demande des autorités du Ministère et ils doivent conduire à éclairer les politiques culturelles adoptées par le Ministère.

Réalisations 1986-1987

Les travaux de recherche et de statistiques se sont poursuivis dans les champs de la statistique générale, des dépenses publiques, des comportements culturels, de la démographie professionnelle et de l'économie de la culture. La Direction a publié cinq numéros du bulletin « Chiffres à l'appui » et deux rapports d'étude. La Direction a également mis au point un dépliant intitulé « Compte-culture » qui est destiné à vulgariser l'information statistique sur la culture. Elle a également suscité la réalisation d'une journée d'étude sur l'économie du théâtre et d'un colloque sur les auteurs au Québec.

La Direction a également rédigé des synthèses de rapports d'étude. Mentionnons le rapport Nielsen, le rapport Bovey, le rapport Caplan-Sauvageau, le rapport Parizeau et le rapport de la Chambre de commerce de Montréal sur le développement des industries culturelles. Elle a également produit, pour le compte du Musée du Québec, une étude sommaire des retombées économiques de l'exposition « Les impressionnistes » tenue à l'automne 1986.

Ajoutons que la Direction a pris en charge la rédaction finale des avis ministériels concernant les

schémas d'aménagement de chaque municipalité régionale de comté (MRC).

Finalement, la Direction a participé en mai 1986 au Colloque international tenu à Avignon sur l'économie de la culture en présentant une communication sur l'économie du théâtre au Québec.

La Direction de la recherche poursuivra ses travaux de statistiques et de recherche, notamment sur les musées, le théâtre et le financement des arts. Elle prévoit à nouveau publier cinq numéros du bulletin « Chiffres à l'appui » et poursuivra le développement de « Compte-culture ».

Direction générale de l'administration

Mandat et objectifs

La Direction générale de l'administration regroupe, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle structure administrative ministérielle, en novembre 1986, les unités administratives suivantes: la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières et des systèmes de gestion, la Direction des ressources matérielles, la Direction des équipements culturels et la Direction de la vérification interne.

Son mandat est établi en fonction de trois axes principaux:

— d'une part, planifier, organiser, coordonner et contrôler les activités du Ministère reliées à la gestion de ses ressources financières, matérielles et humaines. À cet égard, elle doit notamment mettre au point et diffuser les mécanismes, instruments et programmes nécessaires;

— d'autre part, planifier et coordonner l'expertise technique et professionnelle offerte aux diverses directions du Ministère, aux sociétés d'État et aux institutions nationales en matière d'équipements culturels;

— enfin, fournir aux gestionnaires et à la direction du Ministère une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des systèmes de contrôle incorporés dans toutes les activités du Ministère.

Les mandats et objectifs de chacune des unités administratives composant la Direction générale de l'administration sont décrits ci-après.

Direction des ressources humaines

Mandat et objectifs

Le mandat de la Direction des ressources humaines se résume de la façon suivante: fournir aux gestionnaires du Ministère le soutien et les conseils requis dans l'évaluation des emplois, la sélection et l'évaluation du personnel, le développement des ressources humaines et l'administration des conventions collectives; conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration des politiques et pratiques de gestion relatives aux emplois supérieurs, à l'organisation et à l'analyse des effectifs; fournir aux employés du Ministère des services d'aide, de soutien et de conseil dans la planification de leur carrière, notamment en matière de mobilité, de rémunération et d'avantages sociaux.

Réalisations

L'année 1986-1987 a notamment été marquée par deux événements majeurs, soit d'une part, la prise en charge du recrutement, de la sélection et du placement des occasionnels. Cette activité a nécessité le développement de systèmes et de procédures administratives permettant de traiter quelque 11 000 candidatures et de pourvoir à des emplois représentant 250 années-personnes. D'autre part, les modifications importantes apportées à la structure administrative du Ministère ont entraîné la réalisation d'études exhaustives en vue de la révision du Plan d'organisation administrative supérieure (P.O.A.S.), de l'évaluation des emplois d'encadrement et de l'organisation, et de la classification de certains emplois professionnels.

Au cours de l'année, la Direction des ressources humaines a également mis au point et implanté un programme ministériel d'aide aux employés. De plus, elle a développé et mis en place des systèmes informatisés de traitement des activités administratives pour la gestion des ressources humaines. Enfin, la Direction a participé à différents comités et groupes de travail en rapport avec la révision du cadre réglementaire et normatif de la Fonction publique en matière de gestion des ressources humaines. La Direction a également travaillé à l'implantation et à la mise en oeuvre des mesures relatives à la réforme administrative en matière de gestion des ressources humaines.

Direction des ressources financières et des systèmes de gestion

Mandat et objectifs

La Direction des ressources financières et des systèmes de gestion a pour mandat de planifier, d'organiser et de coordonner les activités de soutien, de conseil et de développement destinées aux gestionnaires du Ministère en matière de gestion des ressources financières et des systèmes de gestion. Ses principales interventions concernent notamment: la coordination du cycle budgétaire, soit la réalisation de la revue des programmes, l'élaboration des crédits détaillés, la préparation de la défen-

se des crédits et, finalement, la rédaction du C.T. de normalisation et de la programmation budgétaire; la coordination des opérations budgétaires ministérielles, à titre d'interlocutrice auprès du bureau du Contrôleur des finances et du ministère des Finances; l'élaboration des politiques administratives ministérielles ainsi que la gestion des documents conformément aux dispositions législatives en la matière; le développement de l'informatique et de la bureautique.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, les principales réalisations de la Direction des ressources financières et des systèmes de gestion ont été les suivantes: développement et implantation d'un système ministériel de gestion financière complémentaire à SYGBEC; réalisation d'une étude préliminaire en vue du développement d'un système ministériel de gestion des programmes de subventions; implantation de l'accès direct en matière de système informatisé de gestion des documents. De plus, la Direction a entrepris la mise au point d'un système informatisé pour la gestion des conservatoires de musique.

Direction des ressources matérielles

Mandat et objectifs

La Direction des ressources matérielles a pour mandat de planifier, d'organiser et de coordonner les activités de soutien et de conseil en matière de gestion immobilière, d'approvisionnement et de services auxiliaires. Elle assure la liaison avec la Société immobilière du Québec. Elle fournit l'expertise et conseille les unités administratives du Ministère en matière de gestion immobilière. Elle assure l'approvisionnement des unités administratives du Ministère en biens et fournitures de bureau et, à ce titre, agit comme interlocutrice auprès du Service des achats du Gouvernement. Enfin, elle assure aux unités administratives du Ministère la prestation de services de courrier, de messageries, de téléphonie, de reprographie et de sécurité.

Réalisations

La Direction des ressources matérielles n'existe comme unité administrative distincte que depuis novembre 1986. Sa réalisation la plus importante a été le réaménagement majeur des espaces de bureaux de l'édifice Guy-Frégault de façon à les adapter à la nouvelle structure administrative du Ministère. Elle a également procédé au relogement du Conservatoire d'art dramatique de Québec, à la suite de l'incendie survenu au printemps 1986. D'autre part, la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, de même que les centres d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et de Montréal ont aussi emménagé dans de nouveaux locaux.

Enfin, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (LQ. 1986, c. 13), la Direction s'est chargée de l'élaboration du plan d'action et de la désignation des responsables en vue de son application dans différents édifices occupés par le Ministère.

Direction des équipements culturels

Mandat et objectifs

La Direction des équipements culturels a pour mandat de fournir aux diverses directions du Ministère, aux sociétés d'État et aux institutions nationales, l'expertise technique et professionnelle en matière d'élaboration et de réalisation de projets d'équipements culturels. Elle doit également coordonner la réalisation des projets auxquels le Ministère contribue, représenter ce dernier auprès des comités responsables des travaux de construction des sociétés d'État ou des corporations agissant comme maîtres d'oeuvre. De plus, il lui incombe de tenir l'inventaire des équipements culturels immobiliers sur l'ensemble du territoire.

La Direction doit également fournir l'expertise et les conseils techniques nécessaires en matière d'architecture et préparer les documents techniques qui pourront faciliter la gestion et l'implantation d'équipements mieux adaptés aux besoins de la collectivité.

Réalisations

Le moratoire sur les équipements culturels a beaucoup diminué le rôle de cette direction. Elle est cependant intervenue à plusieurs reprises sur différents projets ou chantiers depuis le début de ses activités, en septembre 1986.

La Direction des équipements culturels a également fourni divers services-conseils aux institutions nationales et aux sociétés d'État dont:

— une proposition de rechange pour le Musée du Québec;

— une étude pour l'installation de la Bibliothèque nationale du Québec dans un seul édifice;

— un dossier d'aménagement complet pour le Centre de conservation du Québec;

— une participation active aux comités directeurs du Musée de la civilisation à Québec et du Musée d'art contemporain à Montréal.

Enfin, la Direction a poursuivi la préparation d'un guide pratique conçu pour aider les « demandeurs » d'équipements culturels à définir leurs besoins et elle a complété la transcription sur informatique de l'inventaire des équipements culturels pour l'ensemble de la province (sauf une partie de la région de Montréal).

Direction des communications

Mandat et objectifs

Le mandat de la Direction des communications est de faire connaître les lois, les règlements, les politiques et les programmes du Ministère. Elle facilite l'accès aux activités et aux services offerts par le Ministère et favorise sa visibilité.

La Direction des communications conseille les autorités du Ministère et offre son expertise pour la réalisation d'événements et d'outils d'information. Elle conçoit, planifie, réalise et administre des programmes dans les secteurs de l'information, de la promotion, de l'édition, des relations publiques et de la publicité en tenant compte des besoins et des priorités du Ministère.

En 1986-1987, la Direction a mis l'accent sur la promotion des directions et des institutions du Ministère et de la culture québécoise. Elle a offert des services d'accueil et de renseignements plus structurés en mettant sur pied une banque de données culturelles informatisée, ce qui a permis de satisfaire une plus grande clientèle. Elle a soutenu les opérations d'envergure du Ministère et a assuré pendant quelques mois l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. De plus, elle s'est attachée à améliorer la circulation de l'information au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et des délégations du Québec.

Réalisations

Dans le cadre de son mandat de promotion de la culture au Québec et à l'étranger, la Direction a participé à l'organisation et à la promotion des Prix du Québec de concert avec la Direction des arts d'interprétation. Elle a également collaboré à la préparation de la première tournée de l'Orchestre du Conservatoire de musique du Québec ainsi qu'à la production de la troisième édition du Guide d'activités culturelles estivales *Allez voir comme c'est beau*. Elle a par ailleurs apporté son soutien à l'organisation du salon Info-Techniques Plus dans l'Outaouais.

Enfin, plus de 150 publications ont été produites dont un journal mensuel à l'intention du personnel du Ministère.

Direction de la vérification interne

Mandat et objectifs

La Direction de la vérification interne a pour mandat d'examiner et d'évaluer, selon un plan préétabli, les activités du Ministère sous l'angle de la protection des biens, de la conformité avec les lois et règlements, de l'intégrité de l'information, de l'efficience et de l'économie dans la gestion des ressources et du degré d'atteinte des objectifs ministériels. Elle a notamment le mandat d'effectuer des travaux et des analyses en vue de produire des évaluations et des recommandations sur la pertinence et l'efficacité des systèmes de gestion en place et sur la qualité de l'organisation sur le plan du rendement.

Réalisations

La Direction de la vérification interne a poursuivi, au cours de l'année 1986-1987, son mandat d'étude et d'évaluation des systèmes en place dans le but de s'assurer de la conformité à la réglementation, de l'intégrité de l'information produite et de la protection et de l'utilisation économique, efficiente et efficace des ressources. Les efforts de la Direction ont porté plus particulièrement sur l'évaluation des systèmes de gestion des subventions gérés par les directions régionales.

Les demandes de vérification de la part des unités administratives, notamment en ce qui a trait aux projets reliés au programme d'aide financière aux équipements culturels ont également occupé une place importante dans les activités de la Direction.

Programme 02
Développement culturel

Direction des régions

Mandat et objectifs

Mise sur pied à la fin de l'année 1986, la Direction des régions a reçu le mandat de coordonner, auprès de huit directions du Ministère réparties sur le territoire québécois, les activités nécessaires au développement des secteurs des arts, des lettres, du patrimoine ainsi que l'application, par celles-ci, des programmes régionalisés d'aide financière et technique dont peuvent bénéficier ses clientèles. Elle assure la liaison entre les directions des diverses régions et les directions administratives ou disciplinaires du Ministère. Enfin, la Direction soutient et conseille les régions en matière de ressources financières et d'information de gestion.

Les directions regroupées dans ce secteur sont les suivantes: Est-du-Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricie – Bois-Francs, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nouveau-Québec et service aux autochtones.

S'ajoutent au mandat la coordination du programme d'aide financière aux équipements culturels pour l'ensemble des régions, y compris celles de Montréal et de Québec, et la coordination du dossier des sommets socio-économiques régionaux. De plus, la Direction des régions est appelée à conseiller le sous-ministre adjoint dans les domaines reliés au développement culturel régional et à collaborer, avec les autres directions concernées, à l'élaboration d'orientations et de politiques.

Réalisations

Équipements culturels

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, le soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels s'est manifesté par l'octroi de 3 162 144 $ en crédits directs auxquels il faut ajouter une somme de 1 283 807 $ provenant du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Les municipalités ont continué à jouer un rôle important en assurant la maîtrise d'oeuvre de 15 projets culturels, pour un coût total de 3,7 millions de dollars. Notons que bon nombre de projets culturels ont été lancés dans le contexte des sommets socio-économiques régionaux; au cours de l'année, les directions régionales ont collaboré étroitement aux travaux des sommets de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie, de même qu'à la Biennale de l'Estrie.

Directions régionales

Mandat et objectifs

Les directions régionales ont pour mandat la gestion des programmes régionalisés du Ministère, le service aux intervenants culturels et au public en général, le développement des secteurs liés aux champs d'intervention du Ministère et la recherche du partenariat dans leur région respective. C'est ainsi qu'elles ont à:

— planifier, diriger ou coordonner dans leur champ d'intervention, les actions ou programmes du Ministère en matière de patrimoine: inventaires, études et expertises, études d'impact, permis de recherche archéologique, permis rattachés aux différents statuts juridiques, aide technique et financière aux particuliers, aux municipalités, qui peuvent se prévaloir des nouveaux pouvoirs que leur accorde la Loi sur les biens culturels, et aux MRC, aux organismes sans but lucratif dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'animation, de l'interprétation, de la diffusion ainsi que de la mise en valeur des propriétés du Ministère; assurer l'application et le respect de la Loi sur les biens culturels;

— assurer le suivi des interventions du Ministère dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

— planifier, diriger ou coordonner dans leur champ de compétence les interventions ou les programmes du Ministère dans chacune des régions en matière de soutien aux arts de l'environnement visuel, aux métiers d'art, aux arts d'interprétation (musique, danse, théâtre), à la diffusion et à la création et en matière de lettres, de bibliothèques publiques, de bibliothèques centrales de prêt et d'équipements culturels;

— participer et collaborer avec les autres directions du secteur des Milieux culturels à la révision des programmes, à la préparation, au développement et à l'enrichissement des orientations ministérielles, à la détermination de priorités d'intervention dans une optique d'accroissement du rayonnement culturel des clientèles régionales;

— travailler en concertation avec les milieux culturels et socio-économiques, avec des partenaires gouvernementaux, municipaux ou autres et sus-

IV Financement des équipements culturels

	Nombre de projets	Part du MAC	Part de l'OPDQ	Total en dollars
Crédits budgétaires				
Projets mineurs	108	750 000	—	750 000
Projets majeurs*	32	2 412 393	1 283 807	3 696 200
Total	**140**	**3 162 393**	**1 283 807**	**4 446 200**
* Service de la dette		1 388 300		1 388 300

citer leur intérêt pour des projets culturels; collaborer aux travaux des sommets socio-économiques régionaux;

— gérer leurs propres ressources humaines, matérielles et financières;

— administrer le programme « Travaux communautaires ».

Direction de l'Est-du-Québec

Mandat et objectifs

En conformité avec le mandat des directions régionales, la Direction de l'Est-du-Québec s'est fixé des objectifs spécifiques dont les principaux sont l'action auprès des artistes en arts visuels, l'accélération du processus de gestion des demandes de permis dans le cadre de la Loi sur les biens culturels, le soutien aux événements majeurs, le soutien aux sites historiques, aux MRC et aux municipalités dans leurs projets de mise en valeur du patrimoine et la consolidation de sa propre expertise au chapitre des bibliothèques centrales de prêt (BCP) et des bibliothèques publiques.

Réalisations

Pour l'année 1986-1987, la région de l'Est-du-Québec a pu compter sur un budget de 3 126 600 $ pour son développement. Une somme de 539 500 $ a été investie dans les équipements culturels. Une aide financière de 1 122 300 $ a été accordée aux bibliothèques publiques et aux BCP. Pour le secteur du patrimoine, les intervenants se sont partagé la somme de 490 700 $. Les organismes et individus des secteurs des arts d'interprétation et des arts visuels ont reçu pour leur part une somme de 548 600 $. L'enveloppe réservée à l'amélioration de l'intervention régionale a permis de consolider les programmes d'aide tout d'abord, puis de dégager une somme de 24 900 $ qui a été consacrée principalement au secteur du livre. Pour le soutien à la concertation régionale, le Conseil de la culture de l'Est a reçu 145 000 $ et la MRC des Îles-de-la-Madeleine, 30 000 $. Enfin, une somme de 225 600 $ a été répartie entre 31 projets dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

L'intervention de la Direction au chapitre des équipements culturels s'est concrétisée par une aide à la Ville de Rivière-du-Loup, en collaboration avec l'OPDQ, pour l'aménagement du couvent du Bon-Pasteur en un lieu de production et de diffusion pour les arts d'interprétation. Dans le secteur du livre, la Direction s'est associée au Regroupement des bibliothèques de la région dans la réalisation d'une campagne de promotion des bibliothèques municipales.

En arts visuels, l'attention a porté sur les dossiers des artistes. Une session de formation sur le sujet a permis de joindre 75 d'entre eux.

Dans le secteur du patrimoine, deux dossiers majeurs ont été réglés, soit la restauration des presbytères de Rivière-Ouelle et de Saint-Hubert. Deux brochures ont été publiées et l'inventaire des sites archéologiques a été complété.

Par ailleurs, la Direction a maintenu son étroite participation à l'élaboration des concepts d'interprétation des sites historiques.

Direction du Saguenay — Lac-Saint-Jean

Mandat et objectifs

La Direction poursuit ses objectifs de consolidation et de développement disciplinaire des secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels, des lettres, du livre et de la muséologie sur les plans de la formation, de l'animation, de la production, de la création et de la diffusion culturelles.

Elle a également un mandat en matière de planification des besoins d'équipements culturels et d'assistance financière et technique auprès des promoteurs des milieux municipaux et culturels de la région.

Enfin, elle vise des objectifs de sauvegarde et de mise en valeur des éléments caractéristiques du patrimoine local et régional en concertation avec les municipalités, les municipalités régionales de comté, ses partenaires gouvernementaux et les milieux socio-économiques et culturels du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Réalisations

L'apport financier de la Direction s'est manifesté par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 289 700 $ ont été affectés aux arts d'interprétation, 98 000 $ aux arts visuels et métiers d'art, 65 000 $ aux artistes professionnels, 759 000 $ aux équipements culturels, 127 450 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, 120 400 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 129 500 $ à l'aide au développement régional, 364 600 $ aux bibliothèques centrales de prêt et 320 967 $ aux bibliothèques publiques. De plus, 10 500 $ ont servi à la réalisation de projets dont le Ministère était maître d'oeuvre et enfin, 141 299 $ ont été affectés au programme « Travaux communautaires ».

La Direction s'est dotée en cours d'année d'un certain nombre d'instruments de référence et de planification complémentaires aux états de situation

sectoriels, qui serviront à mieux orienter les interventions disciplinaires et territoriales.

En arts d'interprétation, la Direction a poursuivi une politique active de soutien au développement du théâtre et de la danse en favorisant la consolidation des structures administratives des organismes et en appuyant la mise sur pied de sessions de perfectionnement et de ressourcement pédagogique adaptées aux besoins des intervenants.

Dans le secteur des arts visuels, un colloque sur la question de l'intégration des arts à l'architecture a été organisé en collaboration avec les milieux artistiques de la région. Il a débouché sur la publication d'un livre soulignant les réalisations des artistes régionaux.

D'autres initiatives, soutenues par les fonds de l'enveloppe « Amélioration régionale », ont permis notamment la consolidation et l'essor des regroupements disciplinaires dans les domaines des musées et du livre.

Au chapitre des équipements culturels, les dossiers suivants ont fait l'objet d'interventions majeures:

La Pulperie de Chicoutimi:	600 000 $
Le Foyer culturel de La Baie:	1 115 600 $
(budget 86-87 51.5 — Service de la dette)	
Divers organismes en musique:	57 500 $
Équipements mineurs:	50 000 $

En ce qui a trait à l'aménagement du territoire, les principales actions ont porté sur les composantes des schémas d'aménagement des MRC, du plan touristique, culturel et récréatif pour la région 02 et du plan de mise en valeur de la zone périphérique de Parc Saguenay.

L'action en matière de patrimoine s'est notamment intensifiée à plusieurs égards: collecte de données d'inventaire relatives à l'archéologie préhistorique et historique, diffusion des connaissances acquises et coordination d'études-concepts sur l'interprétation du patrimoine régional, de concert avec des municipalités et leurs mandataires.

Direction de la Mauricie — Bois-Francs

Mandat et objectifs

Dans le cadre du mandat de base qui lui est confié, la Direction a donné priorité au développement du dossier des bibliothèques publiques et aux interventions dans le domaine du patrimoine. Elle s'est aussi préoccupée de la rentabilisation des interventions du Ministère et de la complémentarité de ses actions avec celles de partenaires tels que le Conseil de la culture et les municipalités. Ces objectifs ont constitué la poursuite de ceux des deux dernières années. Toutes les actions visant à promouvoir le dynamisme régional et à renforcer les orientations du Ministère ont également été favorisées.

Réalisations

L'apport financier de la Direction s'est manifesté par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 374 700 $ ont été affectés aux arts d'interprétation, 79 400 $ aux arts visuels et métiers d'art, 105 857 $ aux artistes professionnels, 343 100 $ aux équipements culturels incluant le Service de la dette, 527 522 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, 367 300 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 127 500 $ à l'aide au développement régional, 1 175 100 $ à l'aide aux bibliothèques, 50 991 $ à la gestion du parc immobilier et 233 046 $ au programme « Travaux communautaires ».

Ainsi, dans le domaine des bibliothèques publiques, une collaboration énergique avec les municipalités a amené des résultats très positifs dans tous les cas, soit à La Tuque, Shawinigan-Sud, Warwick, Saint-Louis-de-France, Victoriaville et Arthabaska.

Dans le secteur du patrimoine, la mise au point et le choix des thématiques propres à la région ont constitué une priorité et ce dossier est très avancé. La poursuite de l'entente avec Trois-Rivières et la conclusion de quatre nouvelles ententes avec des municipalités, ajoutées aux deux ententes majeures visant l'exploitation du phénomène des sites sidérurgiques de même qu'une étude de potentiel archéologique du lac Saint-Pierre, ont été des préoccupations majeures. Une évaluation approfondie des organismes de théâtre de même qu'un suivi de l'évolution des projets majeurs en muséologie ont aussi marqué l'année 1986-1987.

Finalement, un suivi beaucoup plus serré de nos interventions, notamment par des rencontres plus fréquentes avec les individus et les organismes et aussi par des échanges bien structurés, a permis une consolidation évidente des organismes culturels de la région.

Direction de l'Estrie

Mandat et objectifs

L'apport financier de la Direction de l'Estrie s'est manifesté par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 727 000 $ ont été affectés au soutien des arts d'interprétation et de l'environne-

ment visuel, 252 400 $ aux équipements culturels, 150 600 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, 50 700 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 126 000 $ à l'aide au développement régional, 542 800 $ aux bibliothèques centrales de prêt et 259 497 $ aux bibliothèques publiques. Enfin, 109 613 $ ont été attribués dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

Réalisations

Au cours de l'exercice 1986-1987, la Direction de l'Estrie a mis l'accent sur l'élaboration des états de situation sectoriels conçus comme instruments pour alimenter la réflexion des organismes sur les problématiques et avenues du développement culturel régional.

La Direction a continué à accorder priorité aux équipements culturels, principalement à la rénovation du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, à l'amélioration des équipements de scène du Théâtre Centennial de l'Université Bishop's à Lennoxville, à la programmation architecturale de la Bibliothèque municipale de Sherbrooke et à la construction de trois bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie.

Le Sommet de l'Or Blanc a permis la construction de la bibliothèque de Saint-Camille et de résidences au Camp musical d'Asbestos.

La Direction a aussi assuré le traitement des projets proposés dans le cadre de la Conférence biennale Estrie 1987 et du Sommet de la Montérégie.

En matière de patrimoine, la Direction a orienté son approche de mise en valeur sur la complémentarité des organismes du patrimoine et des municipalités. Citons par exemple, les ententes entre la Ville de Lennoxville et la Société d'histoire des Cantons de l'Est pour leurs opérations de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine et le soutien au développement du réseau des musées d'ethnologie de la région.

En arts d'interprétation, la priorité de travail a été accordée à la mise en place d'un processus d'évaluation des organismes professionnels sur les plans artistique et administratif. La Ville de Sherbrooke a procédé à l'élaboration d'un plan d'équipements en arts d'interprétation.

En arts visuels, la Direction a appuyé les efforts du Musée des beaux-arts de Sherbrooke en vue de l'élaboration de son concept. Un soutien particulier a été apporté à la restructuration du secteur des métiers d'art, donnant lieu à une organisation par familles de métiers et à une enveloppe expérimentale d'aide aux artisans.

Enfin, dans le secteur des bibliothèques, la Direction a principalement collaboré aux plans de développement des bibliothèques de Granby et de Sherbrooke.

Direction de l'Outaouais

Mandat et objectifs

Le mandat principal que s'est donné la Direction de l'Outaouais a été de continuer d'améliorer le service à la clientèle et au public en général.

Les objectifs de la Direction s'inscrivaient dans les axes du Sommet socio-économique tenu en mai 1986, soit :

— doter l'Outaouais d'un réseau d'équipements permettant la formation, la production et la diffusion des biens culturels ;

— encourager la recherche et les expériences novatrices permettant de confirmer la spécificité culturelle de la région de l'Outaouais ;

— mettre en valeur le potentiel patrimonial de la région de l'Outaouais en l'inscrivant dans une stratégie de développement de l'industrie touristique.

Réalisations

La Direction de l'Outaouais a manifesté son appui financier par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 192 100 $ ont été affectés aux arts d'interprétation, 43 314 $ aux arts visuels et métiers d'art, 90 000 $ aux artistes professionnels, 297 800 $ aux équipements culturels incluant 57 800 $ pour le Service de la dette, 215 884 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, 121 900 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 119 000 $ à l'aide au développement régional, 478 000 $ aux bibliothèques centrales de prêt et 354 224 $ aux bibliothèques publiques. De plus, 12 300 $ ont servi à la réalisation de projets dont le Ministère est maître d'oeuvre et enfin, 42 360 $ ont été versés dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

Au chapitre des équipements culturels, la Direction a procédé à l'aménagement de nouveaux locaux pour l'Académie de danse de l'Outaouais, et à l'aménagement du Centre Ville-Joie de Sainte-Thérèse qui logera le Conservatoire de musique et d'autres organismes. De plus, la première phase du plan d'amélioration des locaux des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais (projet triennal) a été réalisée. Enfin, un projet de rénovation du Château Logue de Maniwaki,

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

Organigramme

MINISTRE
Lise Bacon
418-643-2110

- Société générale du cinéma — Jean-Guy Lavigne, P.D.G. — 514-844-1954
- Institut québécois du cinéma — Claude Fournier, Prés. — Bernard Boucher, Sec. — 514-288-7655
- Régie du cinéma — André Guérin, Prés. — 514-873-2491
- Commission des biens culturels — Paul-Louis Martin, Prés. — 418-643-8378
- Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications — Pierre A. Deschênes, P.D.G. — 514-873-7768
- Institut québécois de recherche sur la culture — Fernand Dumont, P.D.G. — 418-643-4695
- Musée du Québec — Jean-Marie Roy, Prés. — Godefrey-M. Cardinal, D.G. — 418-643-4587
- Musée de la civilisation — Prés. — Guy doré, D.G. — 418-643-4587
- Musée d'art contemporain — Raymond Cyr, Prés. — Marcel Brisebois, D.G. — 514-873-4701
- Société du Grand Théâtre de Québec — Louis Vézina, Prés. — Yves Lefebvre, D.G. — 418-644-8921
- Société de la Place des arts — Guy Joron, Prés. — Guy Morin, D.G. — 514-285-4210

Sous-ministre
Albert Jessop
418-643-3310

Secrétaire du Ministère
418-643-3310

Direction des relations intergouvernementales
Pierre-Denis Cantin
418-643-3560

Direction de la recherche
Gérald Grandmont
418-643-8824

Direction générale de l'administration
Guy Boivin
418-643-7293

- Direction des ressources humaines — Jean-Guy Ruel (mL) — 418 643 6529
- Direction des ressources financières et des systèmes de gestion — Serge Doyon — 418-643-2101
- Direction des ressources matérielles — Michel A. Roussaau — 418-644-0472
- Direction des équipements culturels — Jacques LeBarbenchon — 418 644 8923
- Direction des communications — Thierry Mennesson — 418-643-6308
- Direction de la vérification interne — Bertrand Gravel — 418-643 2077

Service juridique
Gilles Tremblay
418-643-2103

Direction de la comptabilité
Jean-Claude Fournier
418-643-2169

Milieux culturels
André Juneau
418-643-3310

Direction de Montréal
Jean-Guy Théorêt
514-873-6741

- Direction des arts et des équipements — Gilles Bowin — 514-873-3255
- Direction du patrimoine — Danielle Rondeau — 514-873-5101

Direction de Québec
Jean-Guy Tessier
418-643-3657

- Direction des arts et des équipements — M.-Claire Lévesque — 418-643-6217
- Direction du patrimoine — André Couture — 418-643-6246

Direction des régions
Marie Lavigne
418-643-3725

- Direction du Nouveau-Québec et services aux autochtones — Michel Noël — 418-643-7658
- Direction de la Mauricie — Bois-Francs — Michel Bonneau — 819-374-8205
- Direction de l'Estrie — Robert Fortin — 819-565-1753
- Direction de l'Est-du-Québec — Claude Roy — 418-722-3650
- Direction du Saguenay — Lac-Saint-Jean — Pierre Lafleur — 418-549-9535
- Direction de l'Abitibi — Témiscamingue — Guy Lemire — 819-762-6517
- Direction de l'Outaouais — Denis Delange (int) — 819-770-2118
- Direction de la Côte-Nord — Eric Soucy — 418-589-6979

Direction des arts, des lettres et du patrimoine
Roland Sassaville
418-644-7215

- Direction des arts visuels des musées et des bibliothèques — Laurent Bouchard — 418-643-2104
- Direction des industries culturelles — Jean-Pierre Basben — 418-644-7198
- Direction des biens culturels — Michel Dufresne — 418-643-7044
- Direction des arts d'interprétation — Michel Côté — 418-643-6286
- Direction des services aux artistes — Claire Simard — 418-644-7206

Institutions nationales
Henri-Paul Chaput
418-643-3310

- Direction des relations avec les organismes gouvernementaux — André Caron — 418-643-6413
- Centre de conservation du Québec — Michel Cauchon — 418-643-7001

Archives nationales
Robert Garon
418-643-2167

- Direction de Québec — Jacques Grimard — 418 643 1322
- Direction de Montréal — Claude Minotto (int) — 514-873-3064
- Direction des autres regions — Jean-Guy Leblanc — 418 643 2167

Bibliothèque nationale
Georges Cartier
514-873-2155

- Direction du développement et du traitement des collections — Pierre Deslauriers — 514-873-5695
- Direction de la diffusion des ressources documentaires — Marcel Fontaine — 514-873-4536

Conservatoire de musique et d'art dramatique
Pierre Thibault
418-643-7427

- Direction de l'enseignement — Roger Bédard — 418-643-7427
- Direction de l'administration — Carole G. Thibault — 418-643-7427

Musique

- Québec — Jean Charron — 418 643 2190
- Montréal — Albert Gramer — 514 873 5818
- Rimouski — Geneviève Paradis — 418-722-3706
- Trois-Rivières — Michel Kotlowsky — 819 375 7748
- Val-d'Or — Jean Lefèvre (int) — 819-825-3585

Musique

- Chicoutimi — Jacques Clément — 418 649 9560
- Hull — 819 771 3283

Art dramatique

- Québec — Marc Doré — 418 643 2139
- Montréal — Guy Beaulne — 514-873-4320

Janvier 1987

projet, visant à loger, entre autres services, un centre d'interprétation, a été annoncé.

En arts visuels et en métiers d'art, deux structures de diffusion ont été consolidées par l'obtention d'une accréditation, soit les centres d'exposition L'Imagier à Aylmer et Axe Néo-7 à Hull.

Dans le domaine des arts d'interprétation, deux nouvelles troupes professionnelles de théâtre ont vu le jour: L'Atelier du coin et Fun-en-bulle. L'année 1986-1987 a également été marquée par la consolidation des organismes existants.

En lettres, un projet pilote a été lancé par le Salon du livre de l'Outaouais dans le but de créer un bureau permanent du livre dans la région.

Dans le secteur du patrimoine, on a vu se réaliser la restauration de la maison Dagenais, partie intégrante du complexe Bryson, classé monument historique.

À la suite d'une étude de potentiel archéologique pour l'ensemble de la région, on a amorcé l'inventaire archéologique de la MRC Papineau et découvert plusieurs sites majeurs.

Enfin, un concept d'interprétation a été établi pour la mise en valeur du site North Nation Mills à Plaisance.

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue

Mandat et objectifs

Dans le cadre du mandat de base qui lui est confié, les objectifs principaux poursuivis par la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue ont été les suivants:

— appuyer les créateurs et créatrices, les organismes et les municipalités dans leurs efforts pour développer les arts, gérer les sites et les centres et améliorer les équipements;

mener à terme les principaux chantiers de construction des équipements culturels majeurs et terminer les études sur les équipements relatives au Sommet socio-économique;

intégrer de nouveaux partenaires socio-économiques pour garantir l'atteinte des objectifs du Ministère;

— représenter le Ministère auprès des principales organisations culturelles régionales, aux comités interministériels, à la Conférence administrative régionale, au Programme expérimental de création d'emplois communautaires et à quelques comités de développement régional (Comité organisateur du Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue, Comité de gestion du plan de développement touristique, Comité de promotion de l'Abitibi-Témiscamingue).

Réalisations

La Direction a manifesté son appui financier par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 250 000 $ ont été affectés aux arts d'interprétation, 20 000 $ aux arts visuels et métiers d'art, 100 000 $ aux artistes professionnels, 87 300 $ (incluant le Service de la dette) aux équipements culturels, 300 700 $ à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, 30 800 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 126 000 $ à l'aide au développement régional, 444 700 $ aux bibliothèques centrales de prêt et 149 692 $ aux bibliothèques publiques. Enfin, 81 583 $ ont été attribués dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

L'année 1986-1987 a été marquée par la mise en service de quelques nouveaux équipements majeurs: l'École de musique et de danse de Val-d'Or, la Maison de la culture de La Sarre et le Théâtre du Cuivre de Rouyn-Noranda.

Parallèlement, de nouveaux projets ont été présentés et acceptés au Sommet socio-économique soit 13 bibliothèques en milieu rural et une nouvelle bibliothèque à Matagami.

L'année 1986 a également été fébrile dans le secteur des arts visuels, où cinq oeuvres majeures ont été intégrées à l'architecture d'édifices publics et à l'architecture d'un édifice privé; de plus, une quarantaine d'artistes ont présenté leurs oeuvres dans les salles d'exposition de la région dont la nouvelle salle de La Sarre ouverte en septembre 1986.

Dans le secteur du patrimoine, trois organismes responsables de la mise en valeur de sites et de monuments historiques ont analysé la faisabilité de leurs concepts d'interprétation: l'École du rang 2 d'Authier, la Maison du colon à Ville-Marie et le T.E. Draper. Une nouvelle corporation s'intéressant à l'archéologie a été mise sur pied et de nombreux instruments de diffusion de l'histoire ont été créés.

En arts d'interprétation, deux nouvelles écoles de musique ont été reconnues par le Ministère et un orchestre régional a été fondé.

Dans le domaine des bibliothèques, la Ville de La Sarre a inauguré sa nouvelle bibliothèque moderne et la BCP sa 80e bibliothèque affiliée.

Enfin, le cinquième Festival du cinéma international a battu son record de participation lors de sa présentation en novembre dans le nouveau Théâtre du Cuivre.

Direction de la Côte-Nord

Mandat et objectifs

La Direction de la Côte-Nord a défini une série d'objectifs et de moyens visant à améliorer les compétences professionnelles des clientèles et des partenaires, bonifiant ainsi la qualité de leur démarche et les retombées régionales ou nationales de leurs projets. L'objectif ultime du travail de la Direction demeure toujours la poursuite de la prise en charge, par le milieu, de son développement culturel.

Réalisations

Pour réaliser ses mandats, la Direction de la Côte-Nord disposait, pour 1986-1987, d'un budget global de 1 559 600 $. La ventilation de ces crédits s'est faite de la façon suivante. Une somme de 269 534 $ a été affectée aux arts d'interprétation, alors que 35 276 $ ont été consacrés aux arts visuels et aux métiers d'art, 52 446 $ aux artistes professionnels, 106 200 $ aux équipements culturels, 334 896 $ à la conservation et la mise en valeur du patrimoine, 125 500 $ à l'aide au développement régional, 340 600 $ aux bibliothèques centrales de prêt et 141 640 $ aux bibliothèques publiques. Enfin, une somme de 75 912 $ a été répartie dans certains champs d'intervention régionale, 77 600 $ dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

Au cours de la dernière année, le soutien technique et financier s'est poursuivi dans chacun des secteurs d'intervention. Au chapitre des équipements culturels, notons de façon particulière: l'inauguration du nouveau Musée de Sept-Îles, la réalisation d'un plan d'équipements culturels pour le territoire de la Basse-Côte-Nord et l'autorisation d'un projet de bibliothèque à Anticosti. Au total, 11 projets d'équipements ont été réalisés, la majorité nécessitant une collaboration scolaire, municipale et interministérielle.

Dans le domaine des arts, signalons la préparation d'« Événement Sculpture Baie-Comeau », la tenue de la première Biennale des arts visuels de la Côte-Nord, le soutien au perfectionnement des professeurs et élèves avancés en danse et enfin, l'expérimentation d'un réseau nord-côtier de diffusion des arts de la scène.

Dans le domaine du patrimoine, la Direction a poursuivi ses interventions visant la mise en valeur du potentiel nord-côtier. Signalons la conclusion d'ententes avec huit municipalités et la réalisation de différents documents d'information.

Dans le secteur des lettres, la Direction a soutenu particulièrement le Regroupement régional des écrivains, les Rencontres des bibliothèques du territoire, différents projets d'animation rattachés à la lecture et enfin, le Salon du livre.

De façon plus générale, la Direction a aussi appuyé certaines initiatives du Conseil de la culture de la Côte-Nord quant à la tenue de séances de travail dans différentes disciplines et la production-diffusion d'un bulletin culturel de liaison.

Direction du Nouveau-Québec et service aux autochtones

Mandat et objectifs

L'objectif poursuivi par la Direction du Nouveau-Québec et service aux autochtones est de mettre à la disposition des Amérindiens et Inuit les outils nécessaires à la prise en main et à la gestion de leur propre développement culturel et ainsi de doter la région 10 d'organismes de développement culturel autonomes, de voir à ce que se fasse une bonne mise en valeur du patrimoine, d'assurer la présence des Amérindiens et des Inuit dans toute manifestation culturelle où il leur est possible de s'exprimer, de pourvoir le milieu d'outils de développement culturel et d'équipements adéquats.

De concert avec le milieu autochtone, il a été convenu dès le départ que le moyen le plus efficace pour atteindre rapidement cet objectif d'autonomie était de mettre en place ou de consolider des structures représentatives émanant des communautés elles-mêmes, qui verraient à planifier et à gérer le développement culturel de chacune des ethnies et à conseiller la ministre et la Direction du Nouveau-Québec et service aux autochtones dans ses orientations et ses interventions. La Direction a donc créé ou consolidé des organismes de développement culturel: l'Institut culturel Avataq chez les Inuit et le Bureau de développement culturel cri dans l'Administration régionale crie. Elle collabore également avec d'autres organismes: le Grand Conseil algonquin, l'Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais, Les Traductions montagnaises, etc.

Réalisations

Les réalisations majeures de la Direction ont consisté à élaborer des politiques de développement culturel. Dans cet esprit, elle a:

— effectué des études de faisabilité pour des équipements culturels majeurs en milieux amérindien et inuit (muséologie, bibliothèque, etc.);

— accentué la présence des autochtones dans d'importantes manifestations culturelles locales, ré-

gionales et nationales: Festivals de musique et de chanson, Festival d'été de Québec, Été indien à Québec et à Paris, etc.;

— doté le milieu de nouveaux outils de développement culturel, particulièrement dans les domaines de la muséologie et de la transmission de la culture;

— publié et diffusé des livres et documents en langues vernaculaires produits par les autochtones.

L'apport financier de la Direction s'est manifesté en 1986-1987 par le versement de subventions dans les champs d'intervention reliés à son mandat. Plus précisément, 23 300 $ ont été affectés aux arts d'interprétation, 20 000 $ aux arts visuels et métiers d'art, 24 500 $ aux artistes professionnels, 50 000 $ aux équipements culturels, 181 000 $ à l'aide aux organismes en patrimoine, 164 300 $ à l'amélioration de l'intervention régionale, 100 000 $ à l'aide au développement régional et enfin, 15 000 $ à la réalisation de projets dont le Ministère était maître d'oeuvre.

Direction de Québec

Mandat et objectifs

La Direction de Québec, dans le cadre de son mandat de gestion de programmes, de services aux intervenants culturels et de développement culturel, doit:

— planifier, diriger et coordonner dans son champ d'intervention les actions ou programmes du Ministère en matière de patrimoine: inventaires, études et expertises, études d'impact, permis de recherche archéologique, permis rattachés aux différents statuts juridiques, aide technique et financière aux particuliers, aux municipalités et MRC, aux organismes sans but lucratif dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'animation, de l'interprétation, de la diffusion et enfin, mise en valeur des propriétés du Ministère;

— planifier, diriger et coordonner dans son champ d'intervention, les actions ou les programmes du Ministère en matière d'art: soutien aux arts de l'environnement visuel, aux métiers d'art, aux arts d'interprétation (musique, danse, théâtre), à la diffusion et à la création, en matière de lettres: bibliothèques publiques, bibliothèques centrales de prêt, et en matière d'équipements culturels.

Les principaux objectifs, cette année, ont été d'inscrire les actions de la Direction dans le cadre des grandes politiques gouvernementales (Loi 125) et dans la dynamique régionale (mécanique des contrats de développement régional, plan de développement touristique); de donner priorité aux actions qui visent une prise en charge par d'autres partenaires ministériels, municipaux ou privés, dans le cadre d'ententes; d'inscrire les actions de la Direction dans le cadre du programme d'action ministériel; de formuler des avis de plus en plus concertés et, finalement, d'accroître l'aide technique auprès des clientèles.

Réalisations

Direction des arts et équipements

Les principales réalisations de la Direction des arts et équipements de la Direction de Québec ont été les suivantes:

— Des états de situation ont été dressés pour chacun des secteurs (théâtre, musique, danse, diffusion, arts visuels) ce qui a permis à la Direction de mieux dégager ses priorités et d'orienter ses actions vers la consolidation des organismes les plus viables sur les plans artistique et administratif.

— Une attention plus grande a été apportée au suivi et à l'aide-conseil auprès des organismes en arts d'interprétation.

— Dans le cadre de la gestion des programmes, en arts d'interprétation, 58 demandes ont été présentées et 41 d'entre elles retenues; en arts visuels, sur 11 demandes, 8 organismes ont été retenus et en soutien à la création, 19 projets sur 94 demandes ont été acceptés par un jury. Des crédits de 1 197 500 $ ont donc été accordés en arts d'interprétation et dans le domaine de l'environnement visuel.

— En matière d'équipements, les actions ont eu trait à: l'inventaire et au plan de développement des équipements culturels, aux avis à donner dans le cadre de la Loi 125, à la gestion du programme des équipements pour un montant de 776 200 $ incluant 216 700 $ pour le Service de la dette et aux avis à donner dans le cadre de l'évaluation des musées.

— Des rapports constants ont été entretenus avec les bibliothèques municipales et la Bibliothèque centrale de prêt, pour ce qui concerne leurs priorités et leurs plans d'action. La Direction a soutenu, de plus, le regroupement des bibliothèques de la région. Des crédits de 1 642 994 $ ont été investis dans ce secteur.

— La Direction a assuré la gestion et l'entretien du parc immobilier du Ministère (une quarantaine de bâtiments) pour un montant de 649 334 $.

— Le programme de recherche en histoire et en archéologie de Place-Royale, s'est poursuivi et de nouvelles activités d'interprétation et d'animation du site ont été mises au point. À ce chapitre, des crédits de 229 600 $ ont été dépensés.

Le programme « Amélioration de l'intervention régionale (aide aux organismes régionaux) » a bénéficié de crédits de 215 000 $ alors que 151 000 $ ont été affectés au fonctionnement du Conseil régional de la culture.

Direction du patrimoine

Dans le cadre du programme « Contribution à la restauration », la Direction a fourni un appui technique et financier aux personnes qui avaient fait une demande de permis (1 280) et de contributions financières (250). Il s'agit de personnes qui possèdent un monument classé ou un immeuble situé dans un arrondissement historique ou dans un secteur protégé. Plusieurs grands projets ont monopolisé une partie de cette enveloppe, notamment le recyclage de l'entrepôt Thibaudeau, le programme de restauration aux particuliers à l'île d'Orléans, la restauration des églises Notre-Dame-des-Victoires et Saint-François, île d'Orléans. Ce programme a bénéficié de crédits totaux de 3 698 977 $.

D'autre part, dans le cadre du programme d'aide aux municipalités régionales de comté et aux municipalités, 46 projets de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 752 617 $. À cette somme s'ajoutent 2,7 millions de dollars pour l'entente-cadre Ville de Québec-MAC-OPDQ de cinq ans sur la mise en valeur du Vieux-Québec, en vertu de laquelle nous réalisons des interventions en matière de recherche, de sensibilisation, de diffusion, d'archéologie et de restauration. Plus d'une douzaine d'interventions archéologiques ont été réalisées avec l'aide des municipalités, notamment celle de l'entente Québec (palais de l'Intendant, place d'Youville) et la poursuite des fouilles au site de poterie de Cap-Rouge ainsi que sur le site préhistorique de Baie-Sainte-Catherine.

En aménagement, la Direction a poursuivi son action en rédigeant les textes des orientations et projets définitifs relativement aux propositions d'aménagement des MRC, processus qui tire à sa fin. Avec les MRC, elle a soutenu huit projets consistant à réaliser des instruments de sensibilisation et de diffusion des contenus identifiés lors de l'élaboration des schémas d'aménagement (MRC de L'Amiante, de Montmagny, des Chutes-de-la-Chaudière, de Desjardins) et à préparer des moyens de promotion (MRC des Etchemins, de L'Islet, de Bellechasse). De concert avec les municipalités, nous avons soutenu six projets dont trois ont consisté à bonifier la réglementation patrimoniale de certaines municipalités (Sainte-Foy, Lauzon, Beauport) tandis que les autres ont consisté à améliorer les interventions des municipalités désireuses d'intégrer les préoccupations patrimoniales dans leur instrument d'urbanisme (Sainte-Foy, Lauzon).

En interprétation, la Direction a aidé au fonctionnement et à l'amélioration des expositions et des éléments d'interprétation existants dans plus d'une quinzaine de sites du patrimoine déjà ouverts au public dont le Centre d'initiation sur le patrimoine de Saint-Joachim, les jardins de Cataraqui, le Centre d'interprétation du moulin du Petit-Pré, la seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies, la chapelle de Springbrook, etc.

En matière d'aide aux organismes du patrimoine, la Direction, en concertation avec le Conseil régional de la culture, a retenu 23 projets d'animation, de diffusion, d'interprétation et de sensibilisation et a dépensé 78 000 $. Enfin, une somme de 544 500 $ a été répartie dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

Direction de Montréal

Mandat et objectifs

Les objectifs de la Direction de Montréal ont été de poursuivre des actions de développement culturel conformes aux orientations gouvernementales et aux impératifs régionaux; d'accentuer le partenariat avec des ministères ou organismes gouvernementaux, des municipalités et des corporations privées dans les secteurs de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, des équipements culturels, de la diffusion, de la création et de la production; de participer activement tant à la préparation qu'au suivi des sommets socio-économiques de Montréal, des Laurentides et de la Montérégie et de fournir l'aide financière et l'expertise aux différents intervenants des milieux culturels.

Réalisations

Direction des arts et équipements

La Direction des arts et équipements de la Direction de Montréal a poursuivi et intensifié ses interventions auprès des nombreux partenaires publics et privés afin de promouvoir et de consolider les actions concertées, de nature à permettre aux

clientèles une plus grande accessibilité aux produits et aux équipements culturels régionaux. On a privilégié l'excellence dans les secteurs de la création, de la production et de la diffusion et poursuivi les activités de développement culturel sur les territoires de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie, de Laval et de la Communauté urbaine de Montréal.

Des rapports soutenus et privilégiés ont été entretenus avec les trois conseils régionaux de la culture de la région afin d'atteindre les objectifs de concertation avec les milieux culturels. Les contacts avec les villes de la Communauté urbaine de Montréal et de Laval ont également fait l'objet de plusieurs initiatives de planification et de réalisation, une entente générale et spécifique étant intervenue avec cette dernière.

Pour l'année 1986-1987, 47 organismes en arts d'interprétation et 32 en arts visuels se sont vu allouer une aide financière de 1 181 819 $.

De plus, 103 artistes professionnels se sont partagé des bourses représentant près de 730 500 $. Les organismes qui ont bénéficié des plus importants apports financiers sont: le Théâtre de Carton, le Théâtre de l'Arrière-Scène, le Théâtre Le Carrousel, le Centre culturel de Joliette, le Camp musical de Lanaudière, le Carrefour Arts et Industries de Lachine.

Le Ministère a participé très activement au colloque sur le mécénat de l'art, organisé par les Créateurs associés inc. de Val-David. Un appui concret en ce sens a été accordé à Art Transit, organisme voué à la commercialisation des oeuvres d'art, dans les Laurentides.

De plus, des ententes avec trois universités et trois cégeps ont permis à plusieurs artistes d'avoir accès à des ressources techniques et exclusives.

La collaboration du Consulat général de Suisse à Montréal a donné lieu à un échange d'artistes entre Bâle et Montréal.

Les 73 bibliothèques publiques, les deux bibliothèques centrales de prêt et deux bibliothèques spécialisées de la région de Montréal se sont partagé des crédits de 8 799 273 $. Toutes les bibliothèques de la région de Montréal ont reçu la visite d'un spécialiste du Ministère en vue d'une analyse des besoins et de l'identification de pistes de développement.

La région de Montréal s'est vu attribuer 2 707 800 $ incluant 901 500 $ pour le Service de la dette pour la réalisation de 42 projets d'équipements culturels majeurs ou mineurs. Des études importantes ont été menées en matière de planification et d'inventaire des équipements culturels.

Des interventions ont également été faites au profit du Centre des arts contemporains du Québec à Montréal, du Centre des métiers du cuir et de la maroquinerie de Montréal, de la Salle André-Mathieu et du Théâtre Denise-Pelletier.

La Direction de Montréal a appuyé les études relatives aux travaux du Comité consultatif des projets de construction de la salle de l'Orchestre symphonique de Montréal et du Musée d'art contemporain.

Les trois Conseils régionaux de la culture de la région de Montréal se sont partagé un budget de 350 000 $.

Au chapitre des initiatives nouvelles, 82 personnes et organismes, en collaboration avec les intervenants du milieu, ont reçu des crédits de 679 400 $, ce qui a eu un impact significatif sur le développement culturel régional.

Direction du patrimoine

La Direction du patrimoine à Montréal assure l'application de la Loi sur les biens culturels dans une optique de partenariat avec les entités locales et régionales, en vue d'une prise en compte du patrimoine tant national que régional et local. Recommandations en vue de l'octroi de statuts, traitement des permis et contributions, diffusion et animation en matière de patrimoine mobilier, immobilier et archéologique et acquisition de connaissances se réalisent soit en régie, par la voie d'ententes ou sous forme d'aide technique professionnelle accordée aux clientèles.

Les objectifs spécifiques de l'année visaient l'assistance aux municipalités, particulièrement dans l'application des nouveaux pouvoirs qui leur sont dévolus et la rationalisation dans l'octroi des statuts par le Ministère; le service de conseil en architecture, aménagement, archéologie, interprétation et diffusion est venu compléter harmonieusement l'assistance financière accordée. Nos propres centres d'interprétation et ceux de municipalités telles que Montréal et Melocheville devaient assurer une visibilité et constituer des apports didactiques essentiels au rayonnement du patrimoine et à son insertion dans la dynamique économique et socio-culturelle des régions.

Le comité chargé de traiter les demandes de statuts de biens culturels s'est penché sur 13 cas de sélection et 3 cas de recommandation. Par ailleurs, deux biens ont été classés, l'un à Montréal et l'autre

à Saint-Jacques-le-Mineur et un troisième a été reconnu, à Chambly. Enfin, quatre biens ont fait l'objet d'un avis d'intention de classement.

Sur le plan des ententes avec les municipalités et avec les MRC, 21 ont été conclues en 1986-1987 représentant des dépenses totales de 575 000 $. Ces ententes permettent la sauvegarde, l'intégrité et la mise en valeur du patrimoine et se répartissent comme suit:

CUM: 3 Lanaudière: 1

Laval: 1 Montérégie: 10

Laurentides: 6

Les contributions à la restauration ont exigé un budget total de 1 250 985 $ et ont été octroyées aux propriétaires de biens classés ou situés dans un arrondissement historique, le tout réparti en 66 contributions.

Des crédits de 269 000 $ ont été versés sous forme de subventions à 11 organismes, dans une optique de mise en valeur et de diffusion du patrimoine. Des crédits de 246 400 $ ont été versés dans des projets dont le Ministère est maître d'oeuvre.

Dans les champs « interprétation et pédagogie », quatre propriétés du Ministère ont fonctionné au cours de l'été 1986 alors que le site de Pointe-du-Buisson prenait son envol et que le Centre d'histoire de Montréal poursuivait ses activités grâce aux subventions allouées dans le cadre de l'entente MAC-Ville de Montréal, qui sont de 1 865 000 $. Quatre projets pédagogiques visant la production d'instruments de sensibilisation au patrimoine ont été réalisés en collaboration avec des commisions scolaires et des musées.

La Direction a assuré la gestion et l'entretien du parc immobilier du Ministère pour un montant de 204 500 $. Également, une somme de 1 403 900 $ a été répartie dans le cadre du programme « Travaux communautaires ».

Finalement, des fouilles ouvertes au public, une exposition dans le métro de Montréal, un examen du sous-sol au Grand Séminaire et une exposition au Vieux-Marché de Laprairie ont constitué des points saillants de l'année 1986-1987 dans le domaine de l'archéologie.

Programme 03
Institutions nationales

Archives nationales du Québec

Mandat et objectifs

Les Archives nationales du Québec (ANQ) ont le mandat de veiller à la conservation, à la mise en valeur et à la diffusion des archives publiques, et de donner aux services d'archives privées une aide technique et financière. Les ANQ visent l'économie et l'efficacité dans la gestion des documents et dans l'exploitation des archives à des fins historiques.

Pour remplir leur mandat, les ANQ doivent analyser et approuver les calendriers de conservation et les listes de documents inactifs établis par tous les organismes publics conformément à la Loi sur les archives. Les ANQ doivent recevoir des ministères et organismes gouvernementaux ainsi que des tribunaux (organismes spécifiquement visés aux paragraphes 1 et 3 de l'annexe à la Loi sur les archives) les documents inactifs sélectionnés pour conservation permanente. Les ANQ assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du Gouvernement. Les autres organismes publics visés par la Loi sur les archives sont eux-mêmes responsables de la conservation de leurs archives selon les calendriers approuvés par les ANQ.

Enfin, les ANQ doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et individus de manière à ce que soient bien documentées les recherches sur le Québec.

Le programme d'aide financière

Une somme de 168 700 $ a été affectée au programme d'aide financière visant prioritairement, en 1986-1987, le classement et la description de fonds d'archives conservés par des organismes privés. Les subventions ont été réparties entre les régions du Québec suivant la qualité des projets soumis et les priorités du programme, tout en tenant compte de la population de chaque région.

Réalisations

Au 31 mars 1987, 2 102 des 3 851 organismes visés par la Loi sur les archives avaient fait parvenir leur calendrier aux Archives nationales du Québec. Le calendrier de 386 de ces organismes a été approuvé par les ANQ. Les autres calendriers sont en cours d'analyse. Dans l'ensemble, plus de 70 % des organismes visés par la Loi ont soumis un calendrier ou un échéancier de travail à cet effet.

Les tribunaux judiciaires constituent un cas particulier avec leur quelque 25 kilomètres linéaires de documents inactifs accumulés depuis l'année 1763.

Un comité présidé par M. Lucien Saulnier a été mis sur pied avec le mandat d'analyser le problème des archives judiciaires et de faire les recommandations appropriées au ministère des Affaires culturelles et au ministère de la Justice. Sont membres de ce comité des personnes représentant le ministère des Affaires culturelles, le ministère de la Justice, la Magistrature, le Barreau, la Chambre des notaires et les milieux de l'enseignement du Québec.

Le microfilmage des minutes notariales anciennes (datant d'avant 1951) par la Société généalogique de l'Utah s'est poursuivi. Les documents de 17 greffes de notaires à Sherbrooke et de 44 autres à Montréal ont été microfilmés. D'autre part, la Société Archiv-Histo, dans le cadre du programme « Nouvel accès aux archives notariales du régime français », a procédé à la saisie de données de 25 greffes représentant 62 209 minutes notariales du Centre d'archives de Montréal. La banque de données ainsi créée porte le nom de « Parchemin ».

Les chercheurs ont effectué environ 32 850 visites aux ANQ en 1986-1987. Des centaines de milliers de documents historiques leur ont été communiqués. Tous les Centres d'archives ont présenté des expositions appréciées par les clientèles.

Enfin, les ANQ doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et individus de manière à ce que soient bien documentées les recherches sur le Québec.

Le programme d'aide financière

Une somme de 168 700 $ a été affectée au programme d'aide financière visant prioritairement, en 1986-1987, le classement et la description de fonds d'archives conservés par des organismes privés. Les subventions ont été réparties entre les régions du Québec suivant la qualité des projets soumis et les priorités du programme, tout en tenant compte de la population de chaque région.

Réalisations

Au 31 mars 1987, 2 102 des organismes 3 851 organismes visés par la Loi sur les archives avaient fait parvenir leur calendrier aux Archives nationales du Québec. La calendrier de 386 de ces organismes a été approuvé par les ANQ. Les autres calendriers sont en cours d'analyse. Dans l'ensemble, plus de 70 % des organismes visés par la Loi ont soumis un calendrier ou un échéancier de travail à cet effet. Les tribunaux judiciaires constituent un cas particulier avec leur quelque 25 kilomètres linéaires de documents inactifs accumulés depuis l'année 1763. Un comité présidé par M. Lucien Saulnier a été mis sur pied avec le mandat d'analyser le problème des archives judiciaires et de faire les recommandations appropriées au ministère des Affaires culturelles et au ministère de la Justice. Sont membres de ce comité des personnes représentant le ministère des Affaires culturelles, le ministère de la Justice, la Magistrature, le Barreau, la Chambre des notaires et les milieux de l'enseignement du Québec.

Le microfilmage des minutes notariales anciennes (datant d'avant 1951) par la Société généalogique de l'Utah s'est poursuivi. Les documents de 17 greffes de notaires à Sherbrooke et de 44 autres à Montréal ont été microfilmés. D'autre part, la Société Archiv-Histo, dans le cadre du programme « Nouvel accès aux archives notariales du régime français », a procédé à la saisie de données de 25 greffes représentant 62 209 minutes notariales du Centre d'archives de Montréal. La banque de données ainsi créée porte le nom de « Parchemin ».

Les chercheurs ont effectué environ 32 850 visites aux ANQ en 1986-1987. Des centaines de milliers de documents historiques leur ont été communiqués. Tous les Centres d'archives ont présenté des expositions appréciées par les clientèles.

Bibliothèque nationale du Québec

Mandat et objectifs

Le mandat de la Bibliothèque nationale du Québec consiste à :

— rassembler l'ensemble des documents publiés au Québec, relatifs au Québec ou utiles à la recherche sur le Québec ;

— conserver les documents rassemblés, particulièrement ceux qui appartiennent à l'édition nationale ;

— assurer l'inventaire officiel et l'organisation en collections de l'édition nationale et des autres documents relatifs au Québec ou utiles à la recherche sur le Québec ;

— faire connaître et mettre en valeur de tels documents, par voie de prêt, de référence, de publication, d'exposition, etc. ;

— assurer le développement de l'expertise et des ententes nécessaires relativement aux réseaux documentaires nationaux et internationaux quant aux méthodes de travail, aux normes, aux services, à la télécommunication et à la disponibilité des documents et de l'information relatifs au Québec.

Réalisations

En 1986-1987, des travaux ont été faits en vue de revoir la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, qui date de 1967. De plus, après examen de plusieurs hypothèses, un projet a été élaboré pour reloger et regrouper les collections de la Bibliothèque nationale en un point unique et ainsi mieux desservir la clientèle.

Des démarches ont été entreprises pour que l'édifice Saint-Sulpice, situé au 1700, rue Saint-Denis, soit reconnu bien national en vertu de sa valeur historique et de ses qualités esthétiques.

Les liens ont été renoués avec la Bibliothèque nationale de France pour mettre à jour le programme d'échange de documents et examiner de nouveaux projets de collaboration entre les deux institutions.

Enfin, le transfert des opérations informatiques de la BNQ a été complété par l'intégration au serveur des données antérieurement gérées par le Bureau central de l'informatique.

Publications

Outre ses travaux bibliographiques permanents, la Bibliothèque a publié cette année les documents suivants:

— *La Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*;

— Le *Catalogue des publications de la Bibliothèque nationale du Québec*;

— Le *Catalogue de l'exposition Pamphile-Lemay*;

— Les *Statistiques de l'édition au Québec en 1985*.

Expositions

En 1986-1987, la Bibliothèque a également présenté les expositions suivantes:

— « Le Noroit 1971-1986; 15 ans d'édition de poésie »;

— « La jeune édition française vient saluer le Québec »;

— « Pamphile Le May, écrivain et bibliothécaire » (avec la collaboration de la bibliothèque de l'Assemblée nationale);

— « La typographie d'art au Québec: Pierre Guillaume et son atelier ».

Acquisitions

En plus des acquisitions régulières, la BNQ a acquis, entre autres, les fonds des écrivains suivants:

— Victor Barbeau;

— Marcel Dubé;

— Gilbert La Rocque;

— Réginald Boisvert;

— Claude Mathieu;

— Gaston Miron (ajout au fonds).

Enfin, la BNQ a reçu en don le fonds de l'Association québécoise du jeune théâtre.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat et objectifs

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont deux sont destinés à la formation en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept à la formation en musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

Ces établissements ont pour mandat d'assurer une formation professionnelle en composition, en interprétation instrumentale et vocale, en art dramatique et en scénographie.

La Direction générale des conservatoires coordonne la planification et l'administration des établissements.

Sur le plan pédagogique, la Direction de l'enseignement, rattachée à la Direction générale, est chargée de mener à terme la révision complète des programmes d'études, tant pour le secteur de la musique que pour celui du théâtre.

Réalisations

Musique

Environ 1 300 élèves ont été admis dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année 1986-1987. Le corps enseignant comprend 236 professeurs dont 111 occupent des postes permanents. Le calendrier des activités pédagogiques s'est concrétisé par plus de 350 manifestations publiques (récitals, concerts d'orchestre, etc.) regroupant des élèves et des professeurs dans tout le réseau; ces manifestations ont eu lieu aussi bien dans les locaux de chaque établissement que partout ailleurs dans les régions.

En 1986-1987, 69 élèves se sont présentés aux concours de sortie et 60 candidats ont mérité soit des premiers prix, des seconds prix ou des mentions. Les concours de sortie ont fait l'objet d'auditions publiques et de travaux évalués par un jury

spécialisé dans chacune des disciplines. Ce jury était présidé par un délégué du Ministère et comprenait trois musiciens éminents, spécialistes reconnus de la discipline jugée et tous étrangers au réseau des conservatoires. Le choix des juges, pour chaque discipline, est fixé selon une liste préalablement approuvée par la ministre des Affaires culturelles. En mai 1986, la Direction générale des conservatoires a retenu les services de 72 juges, dont 31 provenaient du Québec, 14 de l'est du Canada et 27 de l'est des États-Unis. Les 124 examens réguliers de fin d'année ont nécessité la présence de 243 membres de comités d'évaluation du réseau ou hors-réseau.

Art dramatique

En ce qui concerne l'art dramatique, environ 80 élèves ont été admis dans les deux établissements de Montréal et de Québec. Le corps enseignant comprend 26 professeurs, dont 13 occupent des postes permanents. Chaque établissement présente au public, au cours de l'année, quatre ou cinq pièces de théâtre et des récitals de poésie.

Les contrôles et les examens de fin d'année ont eu lieu devant un jury présidé par le directeur de l'établissement et composé de professeurs spécialisés du réseau ou de personnalités invitées reconnues dans le monde du théâtre au Québec. En 1986-1987, 22 élèves ont reçu des attestations d'études dont 3 en scénographie.

Projets spéciaux

Le projet de réforme des études en musique au Conservatoire, entrepris pendant l'année scolaire 1982-1983, comporte quatre étapes visant respectivement la structure pédagogique, la réglementation, les programmes d'études et les programmes de cours. Le Comité d'études musicales, en collaboration avec les professeurs du réseau, a abordé la troisième étape de ce processus de révision, étape qui doit mener aux nouveaux programmes d'études.

Le Centre de conservation du Québec

Mandat et objectifs

Le Centre de conservation du Québec a été créé en 1979 par le ministère des Affaires culturelles dans un objectif de conservation du patrimoine québécois. Son mandat est d'offrir des services de restauration et d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation relativement à la conservation des biens culturels mobiliers. Ses services s'adressent d'abord aux organismes responsables des collections d'État; ils s'adressent également aux musées privés accrédités par le Ministère et aux propriétaires de biens culturels classés ou non en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Bien que le Centre de conservation du Québec ne fasse aucune recherche fondamentale, les travaux qu'il effectue relèvent d'approches scientifiques reconnues. À titre de seul organisme gouvernemental dans ce domaine, il assume un leadership en matière de restauration et de conservation.

Le Centre emploie 20 personnes réparties pour la plupart dans sept ateliers: peinture, sculpture, oeuvres sur papier, métal, archéologie-ethnologie, textile et mobilier.

Réalisations

Environ 75 pour cent du temps de travail de l'équipe permanente du Centre de conservation du Québec est consacré à la restauration de biens culturels. Près de 700 oeuvres ont été traitées au cours de l'année 1986-1987. Conformément à la politique en vigueur, les services sont, en général, dispensés gratuitement. Cependant, près du tiers des heures de travail ont été rémunérées par les propriétaires de biens culturels.

Le Centre a été associé en 1986-1987 à deux expositions majeures du Musée du Québec, soit l'exposition du sculpteur Louis Jobin et celle du peintre Horatio Walker. Les services du Centre ont été sollicités pour restaurer la majorité des oeuvres de ces expositions.

Sur le plan de la formation et de la prévention, une entente a été conclue avec le Centre de formation et de consultation en métiers d'art. Cette entente prévoit des sessions de formation destinées aux spécialistes du textile et portant sur les techniques de conservation de leurs oeuvres.

Programme 04
Soutien et promotion des arts, des lettres et du patrimoine

Direction des arts d'interprétation

Mandat et objectifs

La Direction des arts d'interprétation doit soutenir le développement des secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et de la diffusion. Elle coordonne également le programme des événements majeurs. Son mandat touche à la fois à l'évaluation et à l'élaboration de politiques, au soutien d'opérations régionales et à l'administration de programmes d'aide à la création, à la production, à la formation et à la diffusion en ce qui a trait aux organismes majeurs et de Montréal-Centre. Au cours de la

dernière année, l'accent a été mis sur la diffusion internationale et la concertation au chapitre des événements majeurs.

Réalisations

La Direction des arts d'interprétation a administré un budget de 1 127 000 $ pour la formation, de 1 675 000 $ pour la production en danse, 5 893 000 $ pour la production en musique et 4 645 120 $ pour le secteur du théâtre. La Direction a également soutenu le développement dramaturgique (92 980 $), la création chorégraphique (64 000 $), l'édition musicale (40 000 $) et la Maison du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (170 000 $). En matière de diffusion, la Direction a distribué 572 000 $. Enfin, les associations professionnelles se sont partagé 129 500 $.

En plus de gérer les programmes de subventions ordinaires destinés aux organismes majeurs et de Montréal-Centre du secteur des arts d'interprétation, la Direction a accordé une attention particulière aux dossiers des événements majeurs en mettant sur pied une table nationale de concertation entre les divers subventionneurs et les organisateurs de festivals. Dans le secteur de la musique, la Direction a soutenu des projets particuliers à l'Année internationale de la musique; dans celui du théâtre, elle a revu l'aide à la création dramaturgique et poursuivi, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur, des travaux sur la formation; dans le domaine de la danse, la Direction a collaboré aux études sur l'École nationale de danse. En matière de diffusion, l'attention a porté sur la formation des diffuseurs et la mise en place d'activités de rapprochement entre diffuseurs et producteurs.

Direction des arts visuels, des musées et des bibliothèques

Mandat et objectifs

La Direction doit assurer le développement des secteurs des arts visuels, des musées et des centres d'exposition, de même que des bibliothèques.

À cette fin, son mandat concerne les aspects suivants: évaluation et élaboration de politiques, recommandation d'orientations et d'objectifs ministériels de même que la gestion des programmes d'aide relevant de sa compétence et soutien technique aux opérations régionales.

Réalisations

Des crédits de 150 000 $ ont été affectés à l'organisation et à la promotion d'expositions dans les galeries d'art et 44 600 $ ont été consacrés à des initiatives d'exportation. De plus, 294 500 $ ont été versés, en arts visuels, pour la tenue d'événements majeurs. Enfin, un montant de 200 000 $ a été accordé pour des projets spéciaux.

Les musées, centres d'exposition et associations non normalisés ont reçu 3 649 200 $, les normalisés 4 037 515 $. Par ailleurs, une somme de 342 700 $ a été réservée au programme d'aide aux bibliothèques publiques pour handicapés visuels et aux associations professionnelles.

Le Ministère a formé, en janvier 1987, une Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Son mandat est de faire le bilan du développement des bibliothèques publiques au Québec et de proposer des orientations pour l'action gouvernementale dans ce domaine.

Enfin, dans le secteur de la muséologie, trois nouveaux centres d'exposition ont été accrédités lors des sommets socio-économiques des Laurentides et de l'Outaouais. Le réseau muséal se composera donc de 16 centres d'exposition et de 36 musées pouvant recevoir une aide au fonctionnement.

Par l'octroi d'aides financières substantielles, le Ministère a favorisé une meilleure diffusion des artistes québécois à l'étranger et la tenue d'événements significatifs en arts visuels en 1986-1987.

Direction des biens culturels

Mandat et objectifs

Rattachée depuis janvier 1987 à la Direction des arts, des lettres et du patrimoine, la Direction des biens culturels a reçu un mandat de coordination du secteur des milieux culturels et de soutien des directions régionales relativement à l'application de la Loi sur les biens culturels et des principaux règlements, programmes et orientations qui en découlent en matière de conservation, de mise en valeur et de promotion du patrimoine québécois.

De façon particulière, la concrétisation de ces mandats se manifeste dans les cas suivants: le statut des biens culturels, les permis de recherche archéologique, les programmes d'aide et les collections de publications en patrimoine ainsi que la participation du Ministère aux autres lois et politiques gouvernementales ayant une incidence en ce domaine; il s'agit également de fournir aux régions l'aide-conseil nécessaire dans certains champs d'expertise, de gérer le programme d'aide aux organismes nationaux de patrimoine et d'assurer le bon fonctionnement du laboratoire d'archéologie et du centre de documentation.

Réalisations

La Direction des biens culturels étant d'abord nantie d'un mandat de coordination et de soutien auprès des directions régionales en matière de patrimoine, elle n'a eu à gérer qu'un seul programme d'aide financière qui était destiné à soutenir les organismes et projets nationaux de patrimoine et pour lequel elle a disposé d'un budget non normé de 57 100 $. Cette enveloppe a permis de subventionner une demi-douzaine d'organismes et de favoriser, du même coup, une dizaine de projets. Le reste du budget de la Direction a servi aux dépenses courantes et à la réalisation de diverses études et publications.

Au cours de cette année de transition organisationnelle, la Direction a mis l'accent sur l'information concernant les modifications apportées à la Loi sur les biens culturels (2 avril 1986), sur le suivi des actions entreprises par les municipalités en vertu des nouveaux pouvoirs qui leur ont été conférés, sur la régionalisation de la procédure d'examen des impacts environnementaux, sur la réalisation et la diffusion d'un certain nombre de documents de sensibilisation et d'aide-conseil ainsi que sur la réorganisation des collections de publications sur le patrimoine. Elle a en outre amorcé, de concert avec les directions régionales, une réflexion d'ensemble sur la problématique du patrimoine ainsi que sur la révision des différents programmes d'aide s'appliquant à ce champ d'intervention.

Dans le cadre de ses activités courantes, elle a traité une soixantaine de demandes de permis de recherche archéologique et une cinquantaine de dossiers de statut (plus d'une quinzaine de biens culturels ont d'ailleurs été dotés d'un statut durant l'année).

Direction des industries culturelles

Mandat et objectifs

La Direction des industries culturelles a pour mandat :

— de planifier, diriger et coordonner certaines activités (politiques, priorités, programmes) du secteur des industries culturelles ;

— de concevoir, rédiger, administrer des politiques et des programmes d'aide à la formation dans les domaines du livre et des métiers d'art, de l'aide à la production, à la commercialisation et à la promotion de produits (livres, disques, artisanat, spectacles, etc.) et de l'aide à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique ;

— d'entretenir des relations avec les professionnels de l'industrie et leurs associations dans le but d'évaluer leurs besoins ;

— d'administrer la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre ;

— de déterminer avec la Société de développement des industries de la culture et des communications les meilleures méthodes d'intervention dans les domaines en question ;

— de conseiller les autorités du Ministère et du Gouvernement en matière de cinéma, de commercialisation et de promotion du livre, du disque, de l'artisanat, du spectacle, et de jouer un rôle de conseil auprès du Ministère en matière de programmes et de politiques pour ces disciplines.

Réalisations

Au cours de l'année financière 1986-1987, la Direction des industries culturelles a consacré 288 650 $ à la poursuite du plan de développement des salons du livre.

Des crédits de 488 514 $ ont été consacrés à l'aide financière à l'édition de livres alors que 603 400 $ étaient réservés à l'édition de périodiques ; la promotion et la diffusion du livre ont reçu 325 700 $ et les associations professionnelles du livre se sont partagé 156 120 $. Dans le domaine de la formation, des crédits de 60 600 $ ont été consacrés à la formation des libraires et 787 085 $ au soutien et à la création des centres de recherche, de diffusion et d'innovation dans le secteur des métiers d'art ; de plus, des crédits de 170 750 $ ont été affectés à la promotion et à la commercialisation des produits des métiers d'art.

L'industrie du disque et du spectacle a bénéficié de crédits de 3 062 939 $ dont 302 075 $ ont été affectés à la production, la promotion et l'exportation, 417 050 $ aux organismes de diffusion de la chanson, du disque et du spectacle et à la réalisation de projets spéciaux, 243 814 $ à la production de vidéoclips et 2 000 000 $ à la construction et à l'aménagement d'une usine de disques audionumériques à Drummondville.

Les événements majeurs du secteur des variétés ont reçu des subventions de 437 000 $ alors que 1 067 600 $ étaient réservés au programme de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique national et international.

La Direction a poursuivi l'étude des problèmes que rencontre l'industrie du disque et du spectacle et a émis un certain nombre d'hypothèses pour

régler ou atténuer ces problèmes. Ce travail se poursuivra au cours de l'exercice 1987-1988 par des actions spécifiques. De plus, la Direction a entrepris de rationaliser ses programmes d'aide à l'exportation par une participation renouvelée aux salons et foires du livre sur les marchés européens d'importance.

Direction des services aux artistes

Mandat et objectifs

Créée en août 1986, la Direction des services aux artistes regroupe dans une même unité les activités ministérielles axées sur l'artiste, créateur, interprète et administrateur d'art. À cet égard, la Direction voit à la gestion de programmes d'aide financière, mais également à l'application de la politique de l'intégration des arts à l'architecture et à la coordination gouvernementale en matière de propriété intellectuelle et de statut juridique et socio-économique de l'artiste.

Pour assurer le développement de ces quatre secteurs d'activités, la Direction doit évaluer les politiques et les actions ministérielles et gouvernementales, recommander des objectifs et des orientations, assurer la mise en oeuvre de programmes d'action, effectuer des recherches et enfin, fournir des services d'information aux artistes, aux associations professionnelles, aux sociétés de gestion, aux ministères et organismes gouvernementaux.

À ces fonctions s'ajoute le soutien technique en matière d'aide aux artistes pour les programmes d'aide gérés en régions.

Réalisations

En 1986-1987, la Direction a administré un budget de 1 192 000 $ qui se répartit comme suit:

— Accessibilité: 380 000 $

— Bourses du Québec: 470 000 $

— Prix du Québec: 60 000 $

— Stages de perfectionnement en métiers d'art: 100 000 $

— Studios de Paris, de New York ou de Montréal: 45 000 $

— Événements majeurs: 34 000 $

— Associations professionnelles: 79 000 $

— Création des médailles des Prix du Québec: 24 000 $

Statut de l'artiste

Sur le plan du statut de l'artiste, la Direction a participé de façon active aux travaux préparatoires ainsi qu'aux audiences publiques de la commission parlementaire sur le statut de l'artiste en mai 1986.

Pour ce faire, elle a procédé à l'analyse des recommandations, à l'élaboration d'un énoncé d'orientations gouvernementales et à la conception d'un plan d'action ministériel. Elle a également assuré la coordination auprès des partenaires interministériels. Finalement, la Direction a participé aux travaux du Comité intergouvernemental sur le statut de l'artiste coprésidé par le gouvernement du Québec.

Au chapitre de l'aide aux artistes, la Direction a géré les dossiers de littérature et les programmes d'aide aux artistes. Elle a de plus assuré le secrétariat des Prix du Québec 1986.

Pour ce qui concerne la propriété intellectuelle, la Direction a poursuivi la mise en oeuvre de l'énoncé de politique gouvernementale « La juste part des créateurs », notamment à l'égard de la signature d'ententes sur la reprographie et la reproduction d'oeuvres protégées dans les établissements primaires, secondaires et collégiaux du Québec, d'une nouvelle législation sur le droit d'auteur et de la reconnaissance d'un régime de paiement pour le prêt en bibliothèque.

Le secteur de l'intégration des arts à l'architecture a bénéficié de 2 792 701 $ pour la réalisation d'oeuvres d'art intégrées à l'architecture. Les sommes versées se répartissent comme suit:

Régions

01:	46 892 $
02:	37 940 $
03:	230 631 $
04:	191 833 $
05:	88 885 $
06:	1 579 952 $
07:	25 525 $
08:	—
09:	98 900 $
10:	492 143 $

En cours d'année, la Direction a effectué la mise à jour du fichier des artistes pour la majorité des régions.

La Direction des services aux artistes a travaillé à la promotion de la politique sur le statut de l'artiste en organisant des séances d'information, en participant à des colloques, en intensifiant la sensibilisation des étudiants en arts visuels et en architecture et en publiant des articles dans des revues spécialisées.

Enfin, la Direction a fourni son expertise et son soutien à des programmes d'intégration soumis par l'entreprise privée, par les sociétés d'État et par les municipalités.

Programme 05
Relations avec les organismes gouvernementaux

Direction des relations avec les organismes gouvernementaux

Mandat et objectifs

Cette nouvelle direction, créée en 1986-1987, a pour mandat: d'analyser les prévisions budgétaires et les états financiers des sociétés et organismes autonomes relevant de la ministre des Affaires culturelles; d'assurer le suivi administratif nécessité par leurs plans triennaux d'équipements, d'effectifs et de budget de fonctionnement; de favoriser la coordination des liens entre les sociétés d'État relevant de la ministre des Affaires culturelles et les organismes centraux ou ministères du gouvernement du Québec; de tenir à jour un dossier administratif sur chacun des organismes ou sociétés relevant de la ministre des Affaires culturelles; d'assurer un rôle de conseil auprès des sociétés et organismes sur la gestion gouvernementale.

Les sociétés d'État avec lesquelles la Direction assure les liens sont: l'Institut québécois de recherche sur la culture, l'Institut québécois du cinéma, la Société générale du cinéma, la Régie du cinéma, le Musée du Québec, le Musée d'art contemporain, le Musée de la civilisation, la Place des arts, le Grand Théâtre de Québec, la Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications et la Commission des biens culturels. Le mandat de ces sociétés est décrit dans une autre section du présent rapport.

Réalisations

En marge des activités administratives régulières découlant de son mandat général, la Direction des relations avec les organismes gouvernementaux a participé à la relance des projets de construction d'équipements culturels majeurs de Montréal concernant la Place des arts et le Musée d'art contemporain. La Direction a en outre participé au processus d'élaboration et d'adoption de deux projets de loi, soit la Loi modifiant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture et la Loi modifiant de nouveau la Loi sur le cinéma; cette dernière fait suite à la conclusion d'une entente avec les distributeurs américains, membres de la Motion Picture Export Association of America.

Subventions versées en 1986-1987
(excluant le service de dette)

— Institut québécois de recherche sur la culture (crédits permanents):	1 996 200 $
— Institut québécois du cinéma:	215 000 $
— Société générale du cinéma:	9 693 300 $
— Musée du Québec:	5 057 800 $
— Musée d'art contemporain:	2 807 600 $
— Musée de la civilisation:	2 614 900 $
— Place des arts de Montréal:	4 023 500 $
— Grand Théâtre de Québec	3 343 200 $
— Subvention spéciale:	946 781 $
— S.O.D.I.C.C.:	1 100 000 $

Programme 06
Affaires linguistiques

Secrétariat aux affaires linguistiques

Mandat et objectifs

Le Secrétariat aux affaires linguistiques est chargé d'assurer la coordination générale des activités gouvernementales requises par l'application de la politique de la langue officielle, de conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française et de faire la liaison avec les différents organismes institués en vertu de la Charte ainsi qu'avec tous les autres ministères et organismes participant à divers titres à la mise en oeuvre coordonnée de cette politique.

Il convient d'indiquer que les responsabilités assumées par le Secrétariat aux affaires linguistiques ont été transférées, en date du 10 janvier 1986, du Conseil exécutif au ministère des Affaires culturelles.

Réalisations

Parmi les activités réalisées dans le cadre de son mandat, le Secrétariat s'est employé à coordonner diverses tâches qui découlent de l'application de la Charte de la langue française.

Dans le prolongement des modifications apportées à la Charte, ont été réalisées, avec le concours des organismes et ministères concernés, la révision et la simplification des règlements afférents à la Charte, tant en ce qui a trait à la langue de l'enseignement qu'en ce qui regarde la refonte des quatre règlements préexistant sur la francisation des entreprises. Cette opération de révision et d'ajustement des règlements s'est aussi attachée aux questions de la reconnaissance et de la définition des sièges sociaux et des centres de recherche, au réexamen de la langue du commerce et des affaires, à la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels, ainsi qu'au règlement de la Commission de toponymie sur les voies de communication.

En conformité avec les dispositions de la Charte, les projets de règlements ont été publiés au numéro 34 de la Gazette officielle du Québec (24 juillet 1985).

Le Secrétariat aux affaires linguistiques a collaboré avec les représentants des ministères des Relations internationales, des Affaires culturelles, de l'Éducation, des Communautés culturelles et de l'Immigration et des organismes voués à l'application de la Charte aux fins d'assurer une participation dynamique, variée et concertée du Québec à Expolangues, qui s'est tenu à Paris, tout comme au Sommet de la francophonie de Québec.

Le Secrétariat a également agi au cours de 1986, comme membre gouvernemental au sein du groupe de travail sur la Charte de la langue française institué par la ministre responsable de la Charte.

Le Secrétariat aux affaires linguistiques a mis en place un mécanisme de consultation des organismes représentatifs des groupes ethniques, des associations patronales et des associations socioculturelles aux fins de permettre au Gouvernement de choisir et de nommer des personnes appelées à titre de membres du Conseil de la langue française.

Il a coordonné la production du cahier de présentation des crédits 1987-1988 des différents organismes voués à l'application de la Charte de sorte que soit mis globalement en évidence et de façon chiffrée, l'effort gouvernemental consacré à la politique comme aux divers programmes linguistiques.

Plusieurs autres activités requérant concertation et coordination ont été entreprises en matière linguistique, telle la réalisation de missions et d'actions de coopération linguistique France-Québec qui donnent lieu à toutes sortes d'applications communes profitables aux intéressés concernés par les programmes linguistiques, informatiques et par ceux qui touchent les industries culturelles et québécoises en général.

Le Secrétariat aux affaires linguistiques a aussi participé au lancement et au suivi d'un programme de soutien financier de l'État visant à accroître la participation active des travailleurs et des travailleuses au sein des comités de francisation des entreprises québécoises.

Annexe

Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles

Le ministère des Affaires culturelles confie à des jurys ou à des comités d'évaluation l'étude des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de bourses ou de subventions dans le cadre de plusieurs de ses programmes.

Un jury rassemble des spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique. Les membres sont mandatés pour évaluer les projets présentés par des personnes ou des organismes et recommander ceux qui devraient bénéficier d'une bourse ou d'une subvention. Le jury détermine, en outre, la somme à verser aux personnes ou aux organismes retenus.

Un comité d'évaluation remplit les mêmes fonctions qu'un jury sans toutefois déterminer les sommes à verser.

Le choix des jurés appartient au Ministère

Dans le cas des jurys ou comités d'évaluation régionaux, le choix des membres relève des directions régionales du Ministère, en consultation avec les conseils régionaux de la culture.

Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation

I Programmes centraux

Bourses du Québec

Littérature

Gabrielle Poulin
Antonio D'Alfonso
Wilfrid Lemoyne

Arts d'interprétation (danse et théâtre)

Linda Gaboriau
Paul-André Fortier
Joël Bienvenue

Arts d'interprétation (musique)

Carol Bergeron
André Ménard
Marthe Forget

Médailles des Prix du Québec

Rachel Laperrière
Jean-Bernard Dolléans
André Geoffroy

Prix du Québec

Prix Paul-Émile Borduas

Lise Bisonnette
Peter Gnass
Annie Molin-Vasseur
Micheline Couture-Calve
Evans St-Gelais

Prix Athanase-David

Gaston Bellemarre
Lise Gauvin
Gilles Pellerin
Marie-Josée Thériault

Prix Denise-Pelletier

Hélène Gagné
Béatrice Picard
André Provost
Daniel Seillier
Françoise Faucher

Prix Albert-Tessier

Arthur Lamothe
Monique Fortier
Luce Guilbeault
Alain Dostie
Réal Larochelle

Musées

Nicole Brindle
Paul Carpentier
Céline Saucier
Jean Trudel

Centres d'exposition

Andrée Laliberté-Bourque
Louise Letocha
Martin Thivierge

Expositions dans les galeries d'art

Louise Déry
Jean-Claude Leblond
Germain Lefebvre

Secteur de la musique

Hélène Gagné
Yvonne Goudreau
Pierre Jasmin
Antoine Patilla
Serge Lortie

(édition musicale)

Maryvonne Kendergi
Jean-François Senart

Secteur de la danse

Linda Rabin
Anne Valois
Silvy Panet-Raymond
Vincent Warren

Secteur du théâtre (théâtre institutionnel)

Elizabeth Chouvalidzé
Françoise Faucher
Jean-Louis Roux
Michel Noël
Sylvain Gagné

(jeune théâtre)

Anne Caron
Francine D'Entremont
Johanne Seymour
Micheline Gobeille
Gilles Renaud

Aide aux tournées

Hélène Mercier
Paul Leclerc
Daniel Léveillé
Nicolas Desjardins

Diffusion hors Québec (Accessibilité II)

Marie-Hélène Falcon
Michèle Febvre
Hélène Gagné
Francine Couture
Candace Loubert
Jacques Vézina

Production et promotion du disque au Québec

Anne-Renée Kirouac-Angélil
Jacques Langevin
Luc Martel

Promotion de spectacles au Québec

Jacques Langevin
Anne-Renée Kirouac-Angélil
Luc Martel

Promotion à l'étranger du disque et du spectacle québécois

Jacques Cossette
Walter Giardettie
Anne-Renée Kirouac-Angélil

Aide à la production de vidéoclip

Louise Gendron
Sylvie Ledoux
Luc Martel

Aide à la promotion — Marché québécois (livre)

Huguette Deschênes
Pierre Martin
Girard Pourcel

Comité consultatif du livre et de la lecture

Raymond Campagna
René Gélinas
Louise Rivard Plouffe
Gérard G. Caza
Antoine Del Busso
Alice Parizeau
Ralph Rhyman
Carmen Catelli
Hervé Foulon

Recherche appliquée à la production en métiers d'art

Centre de formation et de consultation en métiers d'art
Institut des métiers d'art
Daniel Pouliot

Comité consultatif en métiers d'art

Jocelyne Aéro-Bélanger
Marie Collard
Christiane Miclot
Yves Magny

II Programmes régionaux

1. Est-du-Québec

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (Comité d'évaluation)

Danielle Binet
Denis Lemieux
Marie-Chrystine Landry
Bruno-Carl Bérubé
Jacques Bérubé

2. Saguenay — Lac-Saint-Jean

Soutien aux artistes professionnels

Soutien à la création (Jury de sélection)

Denis Lavoie
Jean-Guy Côté
Gérald Pourcel

Hélène Goudreau
Louiselle Otis

Ressources techniques (Comité d'accueil)

Hélène Roy
Lise Nantel
Christine Chabot

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (Comité d'évaluation)

Ronald Thibert
Alain Laroche
Hélène Goudreau

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (Comité d'évaluation)

Pierre-Paul Legendre
Jeanne Leclerc
Pierrette Genest
Renaud Thériault

3. Mauricie — Bois-Francs

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Gilbert Dupuis (théâtre)
Normand Ferrier Le Clerc

Soutien aux artistes professionnels

Soutien à la création

Gilles Bellemare
Maurice Borduas
Denis Charland
Pol Danheux
André Gaudreault
Armand Guillemette
Pierre Landry

Ressources techniques

Pierre Landry
Michel Lemire

4. Estrie

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Aide financière à la formation musicale (Comité d'évaluation)

Gilles Castonguay
Bernard Laroche
Tom Gordon

Aide financière à la production en musique (Comité d'évaluation)

Irénée Goulet
Aurélien Quintin
Jacques Morin

Aide financière à la production en danse (Comité d'évaluation)

Nicole Dufresne
Alain Tardif
Andrée Jetté

Aide aux projets de développement en arts d'interprétation (Comité d'évaluation

Michèle Saulnier
Christine Mercier
Larry O'Mally

Aide financière à la production théâtrale (Comité d'évaluation)

Yvan Ponton
Lorraine Pintal
Anne Danserault

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (Comité d'évaluation)

Danielle Potvin
Yves Robillard
Marie-Andrée Brière

Soutien aux artistes professionnels (Comités de sélection 1986-1987)

Soutien à la création (Jury)

Liliane Clément
Pierre Jeannotte
Manuel Mayoral
Agnès Bastin
René Béchard
Rodrigue Mathieu

Ressources techniques (Comité d'accueil)

Normand Achim
Guy Boutin
Gilles Larivière

Aide financière aux équipements culturels (Comité consultatif)

Marc Bernier
Alvin Doucet
Georges Comtois
Chantal Ouellet
Bernard Laroche
André Langevin

Aide aux organismes du patrimoine (Comité d'évaluation)

René Mégré
Michel Thibault
Robert Plante

5. Outaouais

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Sylvie Rocheleau
Cécyle Tremblay
Guy Mignault
Denis Pronovost
Charles Dupuis

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (Comité d'évaluation)

Suzanne Joubert
Louise Mercier
Martin Thivierge

Soutien aux artistes professionnels

Volet « Soutien à la création » (jury)

Arts visuels et métiers d'art

Michel-Vincent Cheff
Dominique Boucher
Louise Bérubé
Monique Giard

Arts d'interprétation

Hélène Binette
Raymond Desmarteaux
Yvan Saint-Onge

Littérature

Pierre Cantin
Serge Dion
Yolande Grisé

Volet « Ressources techniques » (comité d'accueil)

Léa Deschamps

Aide aux équipements culturels (comité d'évaluation)

France Trépanier
Michèle Comtois
André Fortier

6. Abitibi-Témiscamingue

Soutien aux artistes professionnels

Soutien à la création

Général

Lise Gagné

Secteur des arts visuels

Joanne Poitras
Marie-Josée De Lorenzie
Jacques Boudreau

Secteur des arts d'interprétation

Jasmin Timmons

7. Côte-Nord

Soutien aux artistes professionnels

Secteur des arts visuels et métiers d'art

Danielle April
Jovette Aubin
Yves Gendron

Secteur des arts d'interprétation

Henriel Dufour
Michel Legault
Bruno Roy

8. Nouveau-Québec et service aux autochtones

Institut culturel Avataq (conseil d'administration)

Johnny Epoo
Barry Gunn

Administration régionale crie (conseil d'administration)

Thomas Coon
Jane Pachano
Suzan Marshall

Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais (conseil d'administration

Johanne Robertson
Patrice Paul
François Nehasshit

9. Québec

Soutien aux artistes professionnels

Soutien à la création

Guy Cloutier
Jacques Montminy
Marceline Laforge
Paule Savard
Christiane Jobin
Lisanne Nadeau
Pierrette Gervais

Ressources techniques

(aucune candidature au printemps)

Métiers d'art et arts apliqués

Micheline Couture-Calvé
Pauline Pelletier
Gérard Lavallée
Anthony Hobbes

Arts visuels

Kittie Bruneau
Nicole Jolicoeur
Roland Poulin
Georges Bogardi

Accessibilité — arts de la scène

Charlotte Boisjoli
Candace Loubert
Denis Gougeon

Acessibilité — arts visuels, métiers d'art, littérature

Gilles Pellerin
Lucienne Cornet
Monique Beauregard

Accessibilité muséologie

Nicole Lemay
Agathe Savard
Guy Vadeboncoeur

Studios du Québec à Paris et à New York

Yolande Villemaire
Normand Thériault
Nicolas Desjardins

Studio Cormier — Montréal

Monique Charbonneau
Marcel Marois
Marie-Jeanne Musiol

Stage de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger

Christiane Miclot
Madeleine Dansereau
Jean Vallières
Jean-Louis Bouchard
Donald Fortin

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

(danse)

Marceline Laforge
Monique Hubert
Pierre Bertrand
Louise Rousseau
Louise Paquin

(diffusion)

Gilles Morel
Simon Gay
Jean-Raymond Goyer
Richard Nicol

(multidisciplinaire)

Bernard Gilbert
Jean Beauchesne
Paulette Dufour
Louise Rousseau

(musique)

Louise Mathieu
Jean Beauchesne
Bernard Gilbert
Louise Rousseau

(théâtre)

Sylvain Gagné
Jack Robitaille
Micheline Bernard
Jacques Leblanc
Rachel Lepage
Richard Nicol
Louise Paquin

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Georges Bogardi
Marie Carani
Michèle Grandbois
Louise Rousseau

10. Montréal

Soutien à la création

Montréal-Centre

Michèle Magny
Aline Gélinas
René-Richard Cyr
Antonin Jacques
Mireille Gagné
Hélène M. Stevens
Normand Thériault
Alain Laframboise
Angela Grauerholz
Marie-France Thibault
Christiane Miclot
Donald Fortin
Bernard Chaudron
Michèle Provost
Francine Noël
Paul Chamberland
Jean Barbeau
Sylvie Panet-Raymond
Gilles Maheu
André Duchesne
Louise Champeau
Karen Young
Michelle Héon
Christian Kiopini
Louis-Pierre Bougie
Maurice Savoie
Monique Beauregard
Claudette Hardy-Pilon
Lise Beaudoin
Monique Proulx
Fluvio Caccia

Montérégie

Michel Groleau
Diane Fortin
Yves Louis-Seize
Chantal Dupont
Monique Bourbonnais-Ferron
Luc Lafrance
Célyne Fortin
Francine Girard

Laurentides

Andrée Matte
Denis Lamarre
Raymond Plante
Sylvie Sicotte
Ghislain Filion

Lanaudière

Claude Pépin
André Dho
Pierre Dinel
Claude Bettinger
Robert Fortier
Nelson Gagné
Pierre Martin
Marie-Andrée Désy

Laval

Louise Bail-Milot
Giuseppe Fiore
Patrick Coppens
Michel Grenier
Guy Lapierre
Monic Thouin Perrault

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels (Comité d'évaluation)

Montréal-Centre

Martha Townsend
Dominique Rolland
Yves Robillard
Rose-Marie Arbour

Montérégie

Madeleine Forcier
Diana Dutton
Lorraine Palardy

Laurentides

Daniel Vanasse
Michel Rivest
Monique Giard

Lanaudière

Pierre Dinel
Christian Morissonneau
Jacqueline Bergevin

Laval

Gaétan Therrien
Yves-Marie Rajotte
Giuseppe Fiore
Louise Bourget

Ressources techniques (Comité d'accueil)

Louise Robert
Thérèse Bourbeau-Cholette

Soutien aux organismes en arts d'interprétation (Comité d'évaluation)

Montérégie

Marie Toussaint
Louise Spickler
Christiane Hardy

Laurentides

Suzanne Beaucaire
Alain Piérard
Ghislain Filion

Lanaudière

Jacqueline Bergevin
Pierre Dinel
Gaston Drouin

Laval

Francine Gélinas
Gérard Poirier
Claude Sirois

Ministère des
Affaires culturelles

9 782551 084173

Imprimé au Québec, Canada
50-134